

# Consentement, éthique sexuelle et sensibilités érotiques

Projet JCJC dérogatoire : un seul partenaire, Triangle, UMR 5206, Université de Lyon

NOM (en rose : nouvelles recrues)	Situation	Responsabilité et rôle scientifique + Chantier(s)	IMPLICATI ON PERSONNE/ MOIS
Anne VERJUS	DR CNRS, Triangle	COORDINATRICE	20
Noémie MARIGNIER	MCU Université Sorbonne Nouvelle, CLESTHIA	Resp AXE 1. Le langage du consentement sexuel	15
Caroline MULLER	MCU Université Rennes 2, Tempora	Resp AXE 2. Histoire du consentement érotique	15
Vanina MOZZICONACCI	MCU Univ Paul Valéry, CRISES	Resp AXE 3. Les règles du consentement sexuel	15
TITULAIRES	*****	*****	***
J.-C. Abramovici	PU, CELLF Université Paris- Sorbonne	Chantier 1. Littérature et histoire des idées du XVIIIe s., littératures libertines ; représentations du corps, du genre et de la sexualité.	3
Lisa Carayon	MCU IRIS, Université Paris 13	Chantier 3. Droit public et privé : genre, sexualités et égalité ; corps et santé	5
Laura Catala Lorente	Editrice FMSH	Chantier 1. Genre, histoire intellectuelle, littérature et imaginaires, émancipation du féminin. Représentations du consentement à l'âge classique	5
Manon Garcia	Junior professor Freie Universität Berlin	Chantier 3. Philosophie du droit et philosophie du consentement. Philosophie féministe.	8
Karine Germoni	MCU, Sorbonne Université Abu Dhabi	Chantiers 1 et 3. Violences sexuelles dans la littérature contemporaine. Stylistique.	4
Aude Laferrière	MCU linguistique, Univ St Etienne, ECLLA	Chantier 1. Violences sexuelles. Stylistique. Analyses pragmatiques et énonciatives.	4
Sandra Laugier	PU, ISJPS, Univ. Paris 1 Sorbonne	Chantier 1. Philosophie du langage ; éthique et philosophie politique ; études de genre ; études féministes	3
Corinne Leveaux- Teixeira	PU, Univ Orléans, EPHE	Chantier 2. Histoire du droit ; les deux modèles du consentement chrétien	3
Aïcha Limbada	Membre de l'EFR	Chantier 2. Normes conjugales, sexualité dans le mariage, corpus catholique	3
Daniele Lorenzini	Assistant professor, Warwick (RU)	Chantiers 1 et 2. Philosophie du langage, histoire de la sexualité : éthique et subjectivité (Foucault)	4
Anne-Claire Marpeau	MCU Unistra/INSPE, CERIEL	Chantier 1 et 3. Éducation au consentement. Violences sexuelles dans la littérature jeunesse. Études de la réception. Didactique.	6
Julie Mattiussi	MCU, Université de Haute- Alsace, CERDACC	Chantier 3. Genre et sexualité en droit public et droit privé ; contraintes pesant sur les femmes (apparence, sexualité) ; mariage et devoir conjugal.	5

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

Chloé Mondémé	CR, CNRS, Triangle	Chantier 1. Analyse des interactions. Coopération humains/animaux.	3
David Simard	LIS, Université Paris Est – Créteil. Chargé de mission UPEC.	Chantier 2. Histoire et épistémologie de la sexualité, XIXe-XXIe s. ; Sexologie et « santé sexuelle » en contexte protestant ; normes sexuelles ; sexualité conjugale.	5
Marie Walin	MCU, Univ. de Poitiers, CRIHAM	Chantier 2. Histoire moderne et contemporaine (XVIIIe-XIXe s.) : genre, mariage et sexualité, éthique sexuelle en contexte catholique ; médecine et sexualité.	6
<b>NON TITULAIRES</b>	*****	*****	***
Alexia Boucherie	Doctorante en sociologie, Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux	Chantiers 1 et 3. Conceptions féministe du consentement. Militantisme et lutte contre les violences sexuelles.	6
Myriam Deniel Ternant	Professeure en CPGE ; docteur	Chantier 2. Histoire moderne : Église catholique et sexualité, XVIIIe s. ; déviances cléricales, justice ecclésiastique	3
Lila Droussent	Doctorante en philosophie, Triangle, ENS de Lyon	Chantier 3. Empowerment, philosophie de l'éducation, philosophie sociale. Théories critiques du pouvoir.	6
Doriane Dupau	Doctorante en littérature, FIRL, Sorbonne Nouvelle	Chantier 1. Littérature du XVIII <sup>e</sup> . Roman libertin. Consentement et amour dans les fictions.	3
Margot Giacinti	Docteure en science politique, Triangle	Chantier 3. Droit et violences de genre. Féminicide. Histoire des idées et sociohistoire.	6
Anne Grand d'Esnon	Doctorante, CPTC, Université de Bourgogne	Chantiers 1 et 3. Littérature comparée : interprétation des violences sexuelles dans les récits de fiction ; lecture des violences sexuelles et pédagogie	18
Ludmilla Lorrain	Docteure en philosophie, enseignante dans le second degré.	Chantier 3. Histoire du contractualisme. Philosophie du consentement. Philosophie féministe.	5
Adeline Moussion-Estève	Docteure en anthropologie, University of London	Chantiers 1 et 3. Ethnographie des violences sexistes ordinaires. Victimologie. Catégories de l'action publique.	6
Lucie Nizard	Docteure, CRP19, Université Sorbonne Nouvelle.	Chantier 1 et 3. Histoire de la sexualité et des émotions dans la littérature au XIXe s. ; genre, consentement et violences sexuelles dans la littérature	6
Simon Protar	Doctorant en science politique, Triangle, Ens de Lyon	Chantier 3. Sociologie judiciaire. Violences sexuelles sur mineur.e.s. Pédo-criminalité. Consentement des enfants. Rapports sociaux d'âge.	5
Arianna Sforzini	Docteure, Université Paris Est-Créteil	Chantier 2. Philosophie contemporaine ; Foucault ; histoire de la théologie morale, la juridiction conjugale et l'éthique sexuelle à l'âge des Réformes	3
Laura Tatoueix	Post-doctorante histoire, LabEx HaStec	Chantier 2. Histoire moderne. Histoire de la médecine, histoire du droit canon ; histoire des sexualités	3
Noémie Trovato	Doctorante en analyse du discours, EDA, Université Paris Cité.	Chantier 1. Analyse des discours. Violences sexistes et sexuelles. Culture du viol.	6
Juliette Zanetta	Doctorante en histoire, laboratoire LARHRA	Chantier 2. Histoire contemporaine ; violences sexuelles et sexistes dans le couple ; histoire de la conjugalité	3

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

—

## SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE, POSITIONNEMENT ET OBJECTIFS DE LA PROPOSITION</b> .....	<b>4</b>
A. OBJECTIF GÉNÉRAL.....	4
B. POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ÉTAT DE L'ART.....	4
C. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE ET ARGUMENTAIRE.....	6
D. CADRAGE DE LA RECHERCHE. MÉTHODOLOGIE.....	8
1. <i>Le projet d'une grammaire du consentement</i> .....	9
2. <i>L'histoire des sensibilités dans les sociétés individualistes</i> .....	10
3. <i>L'appui sur les études de genre et féministes</i> .....	10
<b>II. STRUCTURE DU PROJET</b> .....	<b>12</b>
A. LE LANGAGE DU CONSENTEMENT ÉROTIQUE. MÉTHODOLOGIE : ÉTUDE CONCEPTUELLE ET LINGUISTIQUE.....	12
1. <i>Consentement et violences sexuelles : peut-on définir des critères de démarcation du consentement sexuel ?</i> .....	12
2. <i>Les interactions du consentement : analyses pragmatiques</i> .....	15
3. <i>Le genre du consentement</i> .....	16
B. HISTOIRE DU CONSENTEMENT ÉROTIQUE (XIII <sup>e</sup> - XXI <sup>e</sup> ) - MÉTHODOLOGIE : HISTOIRE SOCIALE ET CULTURELLE, HISTOIRE DES IDÉES.....	16
1. <i>Les deux modèles chrétiens du consentement (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>)</i> .....	18
2. <i>Une éthique sexuelle chrétienne (XVI<sup>e</sup>-XXe siècle)</i> .....	19
C. LES RÈGLES DU CONSENTEMENT. MÉTHODOLOGIE : DROIT CIVIL ET PÉNAL ET SOCIOLOGIE JUDICIAIRE ; PHILOSOPHIE MORALE ET POLITIQUE, ÉTUDES FÉMINISTES ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	22
1. <i>L'analyse juridique et judiciaire de la place et de la valeur du consentement dans la définition des violences sexuelles au moyen du droit pénal et civil, et de la sociologie judiciaire</i> .....	23
2. <i>Mobilisations féministes et consentement positif : la question de l'éducation sexuelle</i> .....	25
<b>III. ORGANISATION ET RÉALISATION DU PROJET</b> .....	<b>28</b>
A. COORDINATRICE SCIENTIFIQUE ET SON ÉQUIPE.....	28
B. MÉTHODOLOGIE ET MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS.....	30
1. <i>Personnel</i> .....	30
2. <i>Outils de recherche</i> .....	31
3. <i>Publication et valorisation de la recherche</i> .....	32
D. MOYENS DEMANDÉS PAR GRAND POSTE DE DÉPENSE ET PAR PARTENAIRE*.....	33
E. ÉCHÉANCIER DES TÂCHES.....	34
<b>IV. IMPACT ET RETOMBÉES DU PROJET</b> .....	<b>35</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>36</b>
PUBLICATIONS CITÉES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE, Y COMPRIS DE LA COORDINATRICE À L'ORIGINE DE CE PROJET.....	36
AUTRES TEXTES CITÉS.....	39

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

## I. CONTEXTE, POSITIONNEMENT ET OBJECTIFS DE LA PROPOSITION

### A. Objectif général

Ce projet propose une approche inédite du consentement sexuel dans le cadre d'une étude interdisciplinaire des sensibilités. Plutôt que de mobiliser une réflexion abstraite de type politico-juridique sur les énoncés normatifs, nous développerons une théorie de la normativité « par le bas » à travers l'analyse historicisée des formes d'expression et des évaluations que les acteurs sociaux produisent en contexte sur les interactions sexuelles. Cette approche nous semble seule à même de déterminer la place effective du consentement parmi les critères qui départagent les relations sexuelles acceptables de celles qui ne le sont pas. Nous visons ainsi à déplacer les lieux des controverses théoriques et publiques contemporaines sur le consentement sexuel, et à produire une expertise et des outils mobilisables dans les domaines du droit civil et pénal, de l'éducation et de la pédagogie en contexte d'enseignement public.

Nous éprouverons précisément l'hypothèse selon laquelle le consentement sexuel relève d'une forme de normativité qui ne peut être formulée dans les termes modernes du contractualisme. Ce qui implique trois déplacements majeurs :

(1) Se défaire d'une ambition théorique d'emblée normative et de la critique politique directe du contractualisme, déjà amplement développée, au profit d'une perspective d'abord *descriptive* : comment l'attente, voire l'exigence, du consentement se manifeste-t-elle dans les interactions érotiques, et dans les évaluations ordinaires, non codifiées dans des procédures explicites, que nous faisons de ces pratiques ?

(2) Réinscrire la question du consentement sexuel et de l'éthique sexuelle dont elle est un élément dans une temporalité plus longue que celle des théories politiques du pacte social, afin d'en éclairer les spécificités.

(3) De là, ré-envisager les questions normatives : comprendre les difficultés qui se posent lors de la formalisation des exigences du consentement sous la forme d'énoncés définissant des critères abstraits à valeur universelle, alors que l'éthique sexuelle est incarnée (et donc toujours contextuelle). Ce qui engage des visées pratiques du côté tant de l'éthique appliquée que de l'éducation et de la justice civile et pénale.

### B. Positionnement par rapport à l'état de l'art

Parce qu'il est un concept essentiellement normatif (il désigne le critère d'évaluation d'une action sur des personnes, ou d'une interaction entre des personnes), le concept de consentement en matière sexuelle fait l'objet de vives controverses contemporaines, en théorie politique, philosophie du droit et morale, et dans le débat public, y compris pour interroger les conditions de sa figuration dans la littérature et dans les arts. Son approche théorique dominante est tributaire de la théorie politique et du droit. Elle en fait une application spécifique d'un concept générique de consentement qui serait d'abord issu du domaine juridique, et aurait ensuite eu un destin politique puis moral : un principe *contractualiste* (le consentement de chacune des parties

AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

contractantes comme condition du contrat) (Hobbes, Locke, Rousseau ; Kant sur le mariage ; Mill ; Rawls). Dès lors, les questions et thèses sur le consentement sexuel sont formulées dans les termes de l'univers contractualiste, qui présuppose une anthropologie spécifique du sujet : autonomie de la volonté, capacité à raisonner rationnellement. C'est le cas pour les théories libérales du consentement sexuel, pour lesquelles il est un critère de définition et d'évaluation des bonnes relations entre les individus. Les limites de la liberté d'action individuelles sont le non-respect de l'accord consensuel avec un partenaire apte à contracter, et le dommage fait à autrui (*harm to others*). Aucun tiers que ce soit, institution, groupe ou individu, n'a à intervenir dans le domaine d'action qui relève du consentement mutuel. De là, les différentes théories libérales du consentement, de leurs versions minimalistes (Nozick 2013 ; Ogien 2007) à des théorisations plus « épaisses » (Mill 1990), se développent selon les variations des contenus de l'anthropologie du sujet et de la définition et de l'extension du « préjudice causé à autrui ». Les analyses sont formulées dans les termes d'une réflexion théorique sur les *principes* normatifs (Hurd 1996, Kleinig 2010), et reposent sur les postulats anthropologiques de l'univers contractualiste – autonomie de la volonté, capacité à penser rationnellement (Nozick 2013, Fabre-Magnan 2018). Elles prétendent définir des critères moraux, politiques, et juridiques des « bonnes conduites » (Wertheimer 2003, Westen 2003, Ogien 2007), sans s'attacher en premier lieu à décrire les normes immanentes aux pratiques sociales. La discussion tend alors à se réduire au domaine d'application, aux conditions (critères) de validité et aux limites du consentement.

Ces approches, qui ne tiennent pas compte des obstacles matériels et psychiques produits par des organisations sociales fondées sur des asymétries sexuelles (Mathieu 1991) conduisent à des apories (Feinberg 1986) voire des formes d'aveuglement socio-politiques, déjà soulignés par les théories féministes et de la race (Delgado & Stefancic 1993, Tabet 2004, Pateman & Mills 2007, Okin 2008, Pateman 2010, [Garcia 2021](#)), qui révèlent leur conception réductrice de la normativité. Néanmoins, la formulation de la question initiale dans des termes libéraux est aussi celle de nombre de leurs critiques, notamment du côté des théories féministes, dès lors que la question de l'autonomie de la volonté du sujet et de ses conditions reste centrale. Les critiques qui posent la question de la validité du consentement sexuel en explorant les déterminations politiques et sociales de la subjectivité faisant obstacle à l'autonomie de la volonté restent ainsi piégées dans l'univers conceptuel du contractualisme. L'inscription du débat sur le consentement sexuel dans les coordonnées contractualistes soulève par là un problème central : c'est une approche réductrice de la normativité sexuelle, qui conduit à des apories.

La première limite est le formalisme, qui se révèle dans les apories pratiques auxquelles sont confrontées les énonciations normatives des critères du consentement sexuel, dans le domaine du droit pénal comme celui de la prévention (Frith & Kitzinger 1999, Westen 2017, Mornington 2021). Ces formalisations échouent à rendre compte de la manière dont les acteurs sociaux font fonctionner, de façon pratique et opératoire, des conceptions du consentement sexuel ([Garcia](#), Mazaleigue-Labaste & Mornington 2023). Ce problème tient au fait que les approches théoriques du consentement se présentent non comme des théories de la normativité, mais plutôt comme des théories normatives : elles prétendent définir des critères moraux, politiques et juridiques des « bonnes conduites », sans s'attacher à décrire les normes immanentes aux pratiques, alors même que la normativité est un fait de la vie sociale ne se réduisant pas à l'énonciation de règles.

De plus, le consentement sexuel est traité comme une simple application d'un concept général de consentement, ce qui conduit aussi à des apories (par ex., les controverses sur la

AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

prostitution qui adressent la question sexuelle dans les termes de l'analyse économique des échanges, entre abolitionnistes réfutant l'idée qu'elles puissent faire l'objet d'un contrat en s'appuyant sur une analyse de la marchandise, et libéraux pensant l'échange sexuel comme un service rémunéré). Cette approche se heurte à deux écueils. D'une part le consentement apparaît comme un concept moral opératoire dans nos évaluations des conduites sexuelles et dans nos pratiques, quand bien même il ne ferait pas l'objet d'une énonciation formelle (y compris dans des contextes judiciaires, [Romero 2018](#)). D'autre part, à rebours d'une énonciation théorique de principes généraux, les conduites sexuelles mettent en jeu des rapports au corps et aux émotions, historiquement construits sur le temps long, et la subjectivité sexuelle, par définition incarnée, n'est réductible ni au sujet du droit, ni à celui de l'échange économique, ni à celui du travail (Pateman 1980, Foucault 1984).

Nous voulons ainsi explorer l'hypothèse selon laquelle **le consentement sexuel relève d'une forme de normativité qui ne peut être saisie adéquatement dans les termes modernes du contrat, et qu'il faut élucider.**

### C. Hypothèses de recherche et argumentaire

Les règles de *l'accommodement sexuel* entre des individus, celles qui les conduisent à entretenir des rapports érotiques perçus comme acceptables, varient anthropologiquement (Halperin 2000, Donnan & Magowan 2010). Or, que les rapports des corps soient des *relations* entre des *sujets* qui sont des *partenaires* érotiques, c'est-à-dire des individus qui sont considérés comme des égaux (au moins sous un certain rapport, qui peut varier), qui sont définis à la fois par leur statut de *personne morale* et par leurs *sentiments moraux* (désir, plaisir, répulsion, dégoût, etc.), n'est en rien une constante anthropologique. En témoignent les formes d'éthiques sexuelles bien différentes, qui s'organisent autour de la relation du sujet à lui-même dans l'usage de son corps, de ses désirs et/ou de son statut et sa position sociales (par exemple les éthiques de la maîtrise de soi : celle des *aphrodisia* chez Foucault (1984), l'éthique patristique du désir et de la chasteté (Foucault 2018 ; Büttgen, Chevallier, Colombo, [Sforzini 2021](#)), l'éthique « physiologique » de la modération au XVIII<sup>e</sup> et durant le premier XIX<sup>e</sup> siècle (Corbin 2014, Singy 2014) et/ou son statut et sa position sociales (éthiques sexuelles de l'Antiquité grecque et romaine, Dover 1982, Halperin 2000, Boehringer 2007, Veyne 2016), au sein desquelles la question du consentement des partenaires (voire celle du statut même de « partenaire ») n'est pas posée.

Dans les démocraties contemporaines dites « libérales », une des modalités possibles de l'accommodement érotique est investi d'une valeur centrale, à laquelle est mesurée celle des actes sexuels singuliers : **l'accord érotique entre partenaires** (Corbin 2014). Il forme le centre organisateur d'une éthique sexuelle particulière, portée aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles par les discours savants sur la sexualité ([Simard 2015](#), Giami 2015, Mazaleigue-Labaste 2016, Gardey et Vuille 2018, Mazaleigue-Labaste & [Simard 2023](#)), par les institutions participant à la régulation sociale des conduites sexuelles, par des mobilisations politiques collectives (les mobilisations féministes ; Fraisse 2007, Bussel 2008, Boussaguet 2009, Delage 2016), et qui façonne aussi les attentes ordinaires : **une éthique qui mesure la qualité morale du rapport des corps à l'aune non du rapport à soi, mais de la qualité de la relation entre des sujets, i.e. à son caractère intersubjectif** (Nagel 2012), et dont le respect du consentement est la clé de voûte. L'idée même de « partenaire sexuel » engage un univers éthique et politique implicite : celui d'individus qui,

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

—

dans les usages sexuels de leurs corps, sont, sous un certain rapport, des égaux, qui s'accordent dans une série d'actions partagées. Les revendications féministes en matière d'éthique sexuelle, en particulier celle d'un consentement « positif », ou « affirmatif » tel qu'il est développé dans des théories et des discours militants contemporains (Halley 2016, Garcia 2022), expriment ainsi dans la pensée politique cette exigence que le rapport sexuel soit une relation intersubjective (les définitions de cette « intersubjectivité » étant à décrire), qui ne se formule pas seulement dans des termes juridiques et politiques, mais aussi affectifs : les rapports sexuels ne sont pas censés être que des échanges faisant l'objet d'un accord des volontés, mais surtout des relations mutuellement désirées et réciproquement gratifiantes.

L'histoire des attitudes face aux violences sexuelles dans les démocraties libérales aux <sup>xxe</sup> et <sup>xxie</sup> siècles met ainsi en jeu une dynamique, désormais bien connue, d'approfondissement de l'intériorité morale des victimes, à travers l'attention portée aux effets psychiques et affectifs des violences subies (Vigarelo 1998, Fassin et Reichtmann 2016), qui va de pair avec l'approfondissement des dimensions subjectives du consentement et de ses conditions (Théry 2002) (y compris dans des systèmes de droit ayant intégré le « consentement affirmatif », Le Magueresse 2021). L'idée d'un « préjudice sexuel » se déploie au-delà du domaine de la transgression de la loi et de la violence (même infrajudiciaire). Il englobe aussi les désirs et actes sexuels dont l'objet n'est pas un sujet sexuel au même titre que soi, mais est traité comme un instrument. Le non-respect de l'équivalence et de la réciprocité des désirs et/ou des gratifications érotiques apparaît ainsi comme un malaise fréquent exprimé par les femmes (Bozon 2016). Les critiques féministes des fantasmes sexuels et de leur mise en scène (critiques du sexisme et de la violence de la pornographie, de la fétichisation sexuelle de groupes sociaux, de la pédopornographie virtuelle, etc.) appliquent au cœur de l'intimité affective et psychique la critique politique des dominations à l'œuvre dans les rapports sociaux, au service d'un idéal éthique de relations sexuelles entre sujets matériellement (et non seulement formellement) égaux (Vörös 2015). Dans les classifications internationales des troubles mentaux (le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux du DSM III, 1980 au DSM 5, 2013, et dans la 11<sup>e</sup> Classification Internationale des Maladies de l'OMS), le court-circuit de l'intersubjectivité apparaît même comme un critère de définition de la norme psychosexuelle, c'est-à-dire de la limite entre sexualité normale et pathologique. La définition de la santé sexuelle de l'OMS, qui possède une dimension juridique, résume la densité de cette exigence d'intersubjectivité dans la sexualité (WHO 2006 p. 5, Simard 2015) : l'accomplissement individuel qu'elle désigne est intrinsèquement liée à la qualité morale des expériences sexuelles du sujet, qui repose sur le consentement mutuel des partenaires, conçu comme engagement actif de chacun. L'exigence d'intersubjectivité sexuelle se déploie donc sur de multiples dimensions. Elle ne se formule pas seulement dans des termes juridiques ou politiques, mais aussi dans des termes affectifs. Le respect mutuel de la sensibilité de chacun y est investi d'une valeur tout aussi importante que celui des droits et de la dignité. Les rapports qui court-circuitent cette exigence sont évalués comme « mauvais » : ratés, malséants, déviants voire criminels ; les désirer est anormal, voire pathologique. A cette caractérisation riche de l'intersubjectivité correspond la représentation d'une subjectivité sexuelle tout aussi riche : non seulement un sujet de droit et une personne morale dont il faut respecter l'intégrité et la dignité, mais aussi un sujet psychologique et affectif, traversé par des émotions potentiellement ineffaçables et causes d'accomplissement individuel comme de traumatismes.



<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

De surcroît, ce n'est pas n'importe quel type d'individu qui peut consentir. L'acte que désigne le consentement ne peut être investi d'une valeur morale que là où la valeur sociale de l'individu ne dépend pas d'abord de sa place dans un système de parenté ou d'une position sociale, mais où on accorde une valeur à son intériorité, et donc à son individualité en tant que telle, et où son autonomie est encouragée, voire exigée : dans des sociétés individualistes (Dumont 1983, Elias 1998). La valeur qui lui est accordée au consentement repose sur celles accordées à l'autonomie individuelle et à l'égalité (au moins sous une certaine forme) entre les personnes. Le consentement serait alors une manière de désigner ce qui est érigé en condition nécessaire et première (affective, psychique, morale, sociale, juridique) de cet accord. En d'autres termes, **le consentement ferait partie de l'outillage moral et social requis, dans les grammaires sociales particulières qui sont les nôtres, pour « pratiquer » et faire l'expérience d'un accord érotique recherché et valorisé.** On peut alors se demander s'il ne serait pas une **institution sociale analogue à la responsabilité : une façon d'instaurer un rapport spécifique à soi et à ses comportements qui permette aux individus des usages sexuels de leur corps respectant une série d'exigences et de normes sociales fondamentales, y compris celles qui préservent leur subjectivité morale.**

Pourtant, le statut normatif du consentement sexuel est loin d'aller de soi et appelle élucidation. Il fait en effet l'objet de revendications et de controverses. En matière politique et juridique, il s'est progressivement imposé comme un critère de démarcation entre les relations sexuelles qui sont acceptables et celles qui ne le sont pas, mais l'écart entre les attentes qu'il exprime et les pratiques, qui s'exprime de manière exemplaire dans la prévalence des violences sexuelles (Virage 2015 pour la France, Brown *et al.* 2020), ne peut être balayé d'un revers de main. Le consentement semble très loin de fonctionner comme un *requisit* des rapports sexuels ; il pose même de nombreuses difficultés en tant que critère d'identification de la violence sexuelle, car il est difficile pour les individus de pouvoir déterminer si, quand, comment ils ont consenti, et en quoi consiste exactement ce consentement. Ce constat ne disqualifie pourtant pas son caractère normatif ; au contraire : c'est bien parce que le consentement fait norme que l'on peut juger à son aune qu'un acte sexuel est mauvais ou inacceptable. Il conduit néanmoins à interroger quel est précisément son statut normatif. La question centrale est donc la suivante : **dans quelle mesure, et pour quelles raisons, le consentement fait-il partie de l'outillage moral et social requis dans nos sociétés pour faire l'expérience d'un type d'accommodement érotique collectivement valorisé ?**

## D. Cadrage de la recherche. Méthodologie

L'hypothèse selon laquelle le consentement sexuel relève d'une forme de normativité qui ne peut être saisie adéquatement dans les termes modernes du contrat et l'élucidation de son statut normatif appelle un déplacement méthodologique principal, qui consiste à replacer le consentement au sein d'une « anthropologie des relations », en fournissant non une théorie normative de la sexualité, mais **une description de la normativité sexuelle.**

Les actes sexuels relèvent d'abord du registre des interactions sociales ordinaires (Bozon 1999, Cameron & Kulick 2003, Gagnon & Simon 2005, Gagnon 2008). Leur univers normatif est traversé d'évaluations, d'attentes, d'exigences, de permissions et d'interdits immanents aux pratiques, qui ne sont réductibles ni à l'énoncé d'une règle (qu'il s'agisse d'une règle morale ou



<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

d'une règle de droit), ni à une régularité empiriquement descriptible et explicable, quantitativement construite par les sciences sociales. De plus, la réussite ou l'échec d'une interaction sexuelle met en jeu le consentement, non comme un concept « négatif » (qui ne se définirait que comme non-refus ou incapacité à accepter ou refuser) ou formel (l'accord explicite des volontés), mais comme un concept moral dense : l'engagement subjectif au-delà de l'accord formel, qui s'exprime affectivement (désir, plaisir) et corporellement. C'est la complexité et le caractère affectif de cet univers normatif auquel appartient le consentement qui nous conduit à promouvoir le concept de **sensibilité érotique**.

Ce projet s'appuie en conséquence sur trois cadres conceptuels principaux pour opérer ce déplacement d'une théorie normative à une description de la normativité, ce qui détermine des options méthodologiques fortes.

### 1. Le projet d'une grammaire du consentement

Le projet d'une grammaire du consentement appelle l'intégration du concept de consentement sexuel au sein d'une approche anthropologique des interactions par l'usage de la méthode de **description dense** (Geertz 1998) appuyée sur l'**étude des actes de langage et du discours** (Austin 1975), replacés en situation (Goffman 1981, Hanks 1996, Hornsby & Langton 1998, Bauer 2015, Ambroise 2016). Puisque par définition, le consentement est un concept normatif, il relève d'une analyse des conventions incorporées dans les interactions, dans leur contexte, et non d'un registre d'objectivation naturaliste. Son étude doit donc passer par l'analyse des formes d'expression, en particulier linguistiques, de l'accord et du désaccord érotiques (Mauss 1934, Austin 1975, Braddick 2009). Cette approche du consentement sexuel et conjugal par le langage est la dimension la plus originale du projet. Nous partageons une conception du consentement qui s'appuie sur un appareil philosophique anti-psychologique et anti-naturaliste venant de la philosophie de l'esprit et du langage contemporaine et de la sociologie pragmatiste (Descombes 1995, 1996, Brandom 1998, Duranti 2015). Les distinctions entre « désirer » et « vouloir », « céder » et « consentir », etc., ne réfèrent pas à une réalité psychologique à fondements neurocérébraux que l'on pourrait identifier et décrire expérimentalement ; mais ils font partie d'un outillage social et s'inscrivent dans une grammaire où leur signification est *toujours d'emblée normative*, et qui, en dépit des variations, est commune au récit de soi, à la littérature, à la théologie, au droit, aux sciences politiques, etc. Cette approche par la grammaire, les jeux de langage, et la conscience que la perception et les sensibilités en sont tributaires constitue un point commun à l'ensemble des recherches envisagées, quelle que soit la discipline.

Les rencontres scientifiques préparatoires à l'élaboration de ce projet nous ont ainsi conduit à définir un outil adapté à notre positionnement méthodologique : **la construction collective d'un corpus de cas autour de mots et concepts-clé du consentement (consentir, céder, accepter, vouloir, daigner, condescendre, etc.) correspondant à des scènes du consentement**, puisées dans les archives judiciaires ou intimes, la littérature, et l'observation de terrain. Nous privilégierons une **méthode d'analyse de cas par description dense** (Geertz 1998) passant par des descriptions fines de « scènes » d'interaction, en portant une grande attention aux différents contextes (d'échanges, d'expression et d'énonciation) dans le traitement des matériaux de la recherche, plutôt que de partir de généralisations sur les comportements et de descriptions ayant déjà fait l'objet d'une standardisation. On mettra ainsi l'accent sur la production de ces descriptions de scènes tirées des terrains et des corpus analysés. Les descriptions générales (codes normatifs, histoire sociale, théorie et histoire politique, images quantitatives produites par les

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

sciences sociales) seront mises au service de l'enrichissement de la description des cas (description dense). On fera en particulier porter la focale sur l'objectivation des points et moments de controverse, des conflits et des transformations historiques d'interprétation : les controverses de lecture et d'interprétation des textes littéraires ; les affaires judiciaires, où s'élaborent des conflits de qualification ; ou encore l'élaboration linguistique ordinaire des catégorisations des actes sexuels. Les controverses autour des descriptions opposées d'actions et de scènes (par exemple « scène de séduction » contre « scène de viol ») permettent en effet de mettre en évidence aussi les points de basculement d'un registre normatif à un autre, des règles immanentes aux pratiques à celles des énoncés normatifs, mais aussi les transformations diachroniques des normes d'évaluation des conduites érotiques (par ex., à quel moment, et à quelles conditions, commence-t-on à décrire une scène comme une scène de violence sexuelle ?). Ce travail nous permettra (1) d'assurer une montée en généralité solide : la description des normes et des sensibilités sera élaborée par une méthode de description dense mobilisant les outils d'analyse de l'ensemble des disciplines impliquées dans le projet (2) de construire une véritable culture *interdisciplinaire*, qui évite l'écueil d'une pluridisciplinarité se limitant à la juxtaposition de points de vue. Ce travail de construction collectif se déploiera tout au long du projet, à mesure des recherches et des découvertes. Ses outils matériels sont décrits dans la section « organisation et réalisation ».

## 2. L'histoire des sensibilités dans les sociétés individualistes

(Vigarello 1998, Boquet & Nagy 2011 et 2015, Reddy 2001 & 2012, Corbin 2014, Muller 2019, Limbada 2023)

L'idée que les formes de régulations sexuelles procèdent d'une histoire longue n'est pas nouvelle (Foucault 1984). Il s'agit d'en prendre acte au sujet du consentement sexuel. À l'instar de la politesse (qui relève d'un long processus de production de nouvelles normes de la sociabilité impliquant les fonctions corporelles (Elias 1998, 2003, 2021), si une normativité sexuelle ordinaire peut être décrite, elle doit être réinscrite dans le temps long qui est celui d'une histoire des institutions sociales, à rebours du contemporanéisme qui caractérise les controverses actuelles faisant remonter la problématisation du consentement sexuel au féminisme de la troisième vague, au mieux au contractualisme libéral moderne. **L'hypothèse historique inédite** que nous explorerons est que **le consentement érotique doit être ressaisi dans une histoire longue des rapports sexuels dans le contexte marital**. À l'échelle temporelle et nationale de ce projet, ni une histoire à prétention d'exhaustivité, ni un comparatisme systématique ne pourront être développés, même si le présent projet intègre des comparaisons entre espaces catholiques et protestants. Au terme des 4 années, nous envisagerons un projet de plus grande ampleur à l'échelle internationale, intégrant de manière centrale les approches comparatistes.

## 3. L'appui sur les études de genre et féministes

Les revendications féministes pour une éducation au consentement, fondées sur les descriptions des inégalités et asymétries dans la sexualité par les sciences sociales et les études de genre, permettent de soulever l'hypothèse d'un « genre du consentement » (Pateman 1980, Mathieu 1991, Rubin 2011, Garcia 2021) qui façonne sa grammaire. En particulier, les études féministes permettent d'approfondir la distinction du niveau de la compréhension dans l'interaction (compréhension spontanée du refus, en raison de la maîtrise incarnée des règles

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

implicites de l'expressivité linguistique et extra-linguistique), et celui du respect du non-consentement (**Moussion-Esteve, 2023a**).

De ces options méthodologiques découle la structuration du projet en trois chantiers de recherche, qui permettront l'organisation matérielle et temporelle du projet. Il faut toutefois souligner qu'en vertu de la méthode d'étude de cas par description dense que nous privilégions, ces chantiers ne sont pas étanches ; les objets de recherche et les travaux des membres du projet qui leurs sont dédiés seront mis en commun de manière à enrichir leur description et leur analyse.

**I. Le langage du consentement sexuel** : déterminer la place et la fonction occupée par le consentement dans les interactions érotiques et les exigences éthiques ordinaires en se fondant sur l'**analyse du langage**.

**II. Histoire du consentement érotique** : poser les jalons d'une **nouvelle histoire du consentement**, à travers l'histoire de la manière dont l'accord érotique des partenaires est devenu le centre organisateur du rapport moral aux usages sexuels du corps, et de celle dont le consentement a été érigé en sa condition nécessaire par de multiples acteurs

**III. Les règles du consentement sexuel** : identifier les difficultés qui se posent lorsqu'on cherche à passer du niveau informel des règles de l'accord à la formalisation des critères du consentement pour encadrer les échecs de l'accommodement sexuel, c'est-à-dire à l'énoncé d'une règle d'usage de la règle, de façon à proposer des pistes de résolution **dans les domaines du droit et de l'éducation**.

AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

## II. STRUCTURE DU PROJET

### A. Le langage du consentement érotique. Méthodologie : étude conceptuelle et linguistique

Le premier chantier de recherche sera plus particulièrement dédié à la grammaire du consentement, et mobilisera les outils de la philosophie du langage, de la linguistique et des études littéraires, confrontés aux recherches des sciences sociales. Comment *pratiquons*-nous le consentement ? Comment se manifeste cette norme dans les interactions érotiques et les évaluations ordinaires, non codifiées dans des procédures explicites ? Nous élaborerons une cartographie du consentement érotique en identifiant ses domaines d'usages et leurs conditions logiques, et ses critères de démarcation par des analyses comparatives (en quoi « consentir » se distingue-t-il de « céder », « daigner », « accepter » etc.). Ce travail se fondera sur la description de **scènes du consentement et du non-consentement**. En nous appuyant sur les études de genre et les études sur les violences sexuelles nous posons l'**hypothèse que le genre façonne la grammaire du consentement**. Par cette voie, nous approfondirons la distinction entre le niveau de la compréhension de l'accord et du refus dans l'interaction et celui du respect de la norme, cruciale pour les pratiques pénales et éducatives.

Ce chantier de recherche permettra d'interroger de manière frontale le **statut normatif du consentement en matière érotique** et l'hypothèse directrice du projet, à savoir **sa fonction centrale dans la sensibilité érotique contemporaine**. Ce qui impliquera d'élucider deux points. Le premier concerne le niveau normatif auquel le consentement est opératoire : est-il une norme immanente et implicite aux interactions, ou apparaît-il plutôt dans l'évaluation explicite des actions ? Le second engage sa caractérisation normative fine : en tant que norme déontique (devoir-être, devoir faire), comment s'y articulent le domaine de l'interdit (inacceptable) et du permis (acceptable) avec celui de l'obligation, et de l'exigence (ce qui est requis pour) ? Plus loin, peut-il même engager-t-il une dimension aléthique (ce qui est nécessaire, ce qui est impossible dans le désir) ?

On privilégiera trois directions de recherches pour structurer ce chantier :

#### 1. **Consentement et violences sexuelles : peut-on définir des critères de démarcation du consentement sexuel ?**

Les concepts de consentement et de violence sexuelle semblent aller de pair, et l'approfondissement de leurs critères de définition a été de pair avec ceux du consentement au <sup>xx</sup>e siècle. On peut alors faire l'hypothèse qu'étendre la définition de la violence sexuelle, c'est étendre les critères du consentement sexuel (et inversement). Certes, les définitions légales des violences sexuelles en Europe n'ont intégré que récemment la référence au consentement ; en France, c'est encore un modèle de l'effraction des frontières du corps qui prévaut dans la définition légale du viol (pénétration), et les définitions plus anciennes reposaient sur les atteintes à l'ordre matrimonial et familial (Vigarello 1998). Toutefois, le niveau d'énonciation juridique ne suffit pas à épuiser les définitions et perceptions sociales des violences sexuelles, d'autant que les énoncés du droit contemporain sont le produit de reconfigurations sociales qui

AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

les précèdent. Pour cette raison, on s'attachera à l'analyse de la fonction du langage ordinaire dans la construction de la réalité des violences sexuelles.

Le premier terrain d'enquête aura pour objet la catégorisation du consentement et du viol par les femmes adultes (Marignier, Boucherie, Trovato). On objectivera en particulier les difficultés à désigner les limites du domaine des violences sexuelles et à identifier le consentement ou son absence. En effet, de même que la catégorisation du viol ne va pas de soi, et apparaît comme **une activité collective et interactionnelle** au travers d'échanges langagiers (Ehrlich 2001), plusieurs définitions du consentement coexistent : il s'agit d'étudier lesquelles sont mobilisées par les actrices sociales, comment elles s'affrontent, à quels conflits de sens et d'interprétations elles donnent lieu. Les problèmes que posent la dénomination et la définition du viol et du consentement permettent alors d'aborder de front les relations entre le niveau des interactions ordinaires et celui de l'énonciation normative (Boucherie 2019a, 2019b). Dans un contexte de controverses où l'on voit apparaître et circuler ces dénominations concurrentes, il s'agira de comprendre comment différents discours (médiatiques, féministes, antiféministes, institutionnels) construisent une réalité plurielle (Marignier 2019, 2023), en s'appuyant sur des entretiens avec des femmes violées, un travail de terrain auprès de groupes féministes, d'associations et d'institutions engagées dans le soutien auprès des femmes violées, et des discours numériques sur le viol (Trovato 2023). Cette enquête permettra également d'interroger l'existence de modèles normatifs distincts du viol, et leur concurrence.

La question du consentement érotique s'étend au-delà de la sphère des rapports des corps, et permet de problématiser **les relations entre l'offense et le consentement dans les cas de paroles non sollicitées** (Grand d'Esnon, Laferrière). Les propos à caractère sexuel sont problématisés par l'expression des malaises et des plaintes contemporaines de nombreuses femmes (voir #MeToo, harcèlement de rue, etc.). Ce qui permet de soulever plusieurs questions : 1) les transformations du contenu même du consentement, à partir de celles du domaine de l'offense en matière sexuelle ; 2) les règles des interactions érotiques et des possibilités d'échecs qui leur sont inhérentes, à partir des controverses sur les sollicitations érotiques : peut-on reprocher à quelqu'un, et le cas échéant, *pour quelles raisons* reproche-t-on à quelqu'un, d'avoir sollicité un consentement que l'on ne peut obtenir qu'en sollicitant ? (Fassin 2012)

Les questions de définition respectives du domaine du consentement sexuel et du viol sont aussi centrales du côté de **l'interprétation des textes littéraires** (Abramovici, Dupau, Catala-Lorente, Grand d'Esnon, Marpeau, Nizard), ce qui constituera un troisième terrain privilégié d'enquête, pour deux raisons. D'une part, les controverses sur le consentement sexuel de ces dix dernières années s'inscrivent de manière vive dans le champ des études littéraires et des arts (voir les controverses sur « L'Oaristys » d'André Chénier regroupées dans *le dossier L'affaire Chénier* sur le carnet Hypothèses *Malaises dans la lecture*, fondé par Anne Grand d'Esnon et Anne-Claire Marpeau; Sielke 2002 ; Dubois 2018 ; Merlin-Kajman 2020), mobilisant tout particulièrement des corpus de l'âge classique et notamment du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec des enjeux pédagogiques importants (Gulley 2018 ; Grand d'Esnon 2018a, Grand d'Esnon et Marpeau 2018b). D'autre part, il permet de soulever la question des usages différenciés du consentement : se prononce-t-on de la même façon sur des actions fictionnelles et sur des actions sexuelles réelles ? **Ces analyses viendront à l'appui du deuxième et du troisième chantiers de recherche (histoire, éducation)**. On objectivera la réception des textes, en faisant porter la focale sur les **controverses mettant en jeu des désaccords de réception et d'interprétation** : quelles sont les conditions pour ne pas lire, ou au contraire lire, un texte comme mettant en scène des violences sexuelles ? (Abramovici 2012,

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

Gloyne 2013, [Marpeau 2018a](#)) Saisi au prisme de l'analyse littéraire de la sociocritique, qui consiste à analyser les effets de contaminations réciproques entre les différents discours sociaux et littéraires, le corpus sera en particulier composé de quatre séries de scènes fictives, et permettra aussi de nourrir en parallèle le second chantier de recherche sur l'histoire du consentement érotique.

- ⇒ **Les premières sont tirées des rencontres érotiques dans le roman libertin**, car ce dernier est un lieu privilégié de codification des rapports entre hommes et femmes, et qu'il fait l'objet de controverses interprétatives contemporaines ([Catala-Lorente 2023](#)). L'analyse exigera d'investir l'ensemble de la fiction narrative de la période ainsi que des textes philosophiques qui investissent, eux aussi, les enjeux de telles rencontres, dans le cadre de scènes conceptuelles spécifiques (par exemple les « fictions de l'origine », du type de la rencontre sexuelle dans l'état de nature fictif qui ouvre le livre V d'*Émile ou de l'éducation* chez Rousseau), afin de mettre correctement en regard les conditions d'élaboration des normes du « figurable » et de ses effets sur les lecteurs et lectrices, la capacité de la fiction à investir les zones fines des accommodations subjectives des personnages, et les évaluations des rapports de sexe et de genre dans le cadre de la rencontre érotique ([Dupau, à paraître](#)). L'objectif sera ainsi de mettre au jour les imaginaires du consentement produits par un corpus littéraire défini et de cerner dans quelle mesure ils contribuent à la construction d'une normativité sexuelle, appelant alors une mise en perspective avec d'autres corpus et des travaux historiens.
- ⇒ La seconde série mettra en perspective **l'analyse littéraire et celles des textes médicaux produits lors des affaires de viol au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.** On mobilisera aussi **l'analyse lexicologique d'un corpus varié du XIX<sup>e</sup> siècle** (chansons, romans, nouvelles, contes, textes médicaux, juridiques, ecclésiastiques, intimes...), afin de comprendre comment un concept de consentement polysémique et toutefois cohérent s'élabore, qui s'organise en particulier autour du *topos* de la « comédie du viol » jouée par la femme, où le consentement est représenté comme étant toujours arraché – ce refus explicite cacherait un assentiment indicible pour des raisons de bienséance et de répartition binaire de rôles sexuels naturalisés ([Nizard 2019, 2024](#)). On se penchera notamment sur les expressions littéraires de la cession sexuelle, paradoxale décision de passivité, qui permet d'aborder dans toute leur ambiguïté certaines « zones grises » du consentement ([Nizard 2022, 2023, 2024](#)).
- ⇒ Le corpus sera enfin enrichi par d'autres **scènes sexuelles fictionnelles du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècle, littéraires et cinématographiques**, qui seront analysées au prisme d'une approche en réception. L'analyse de réception prendra pour objet les conflits d'interprétation entre lecteurs/lectrices ou spectateurs/spectatrices sur le consentement de personnes de fiction. Elle permettra d'interroger les normes érotiques engagées dans ces débats interprétatifs ([Grand d'Esnon 2023a](#)), les actions, états mentaux ou contextes convoqués comme critères pour justifier un consentement ou un non-consentement fictionnel, et de déterminer si les mêmes procédures interprétatives interviennent dans l'évaluation d'actions fictionnelles et d'actions réelles. On s'intéressera dans ce cadre à la question des désaccords



AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

interprétatifs ([Grand d'Esnon 2023b](#)), notamment en ce qui concerne les émotions impliquées dans les interactions érotiques.

## 2. Les interactions du consentement : analyses pragmatiques

([Laugier, Lorenzini, Marignier, Mondémé, Mozziconacci](#))

Quels sont les éléments et les conditions du *savoir-faire* érotique, qui permettent de savoir, en pratique, qu'une autre s'engage érotiquement, voire de provoquer cet engagement ? **Quelles sont les formes linguistiques de cet engagement, par lesquelles ce savoir-faire se transmet et se représente ?** Le consentement sexuel ne doit pas être réduit à une norme qui ne se définirait que négativement (« qui ne dit mot consent »), ou comme simple accord formel des volontés. En contrepoint de l'analyse de la catégorisation et de la perception des violences sexuelles, on interrogera donc les pratiques de l'accord et du désaccord érotique dans les échanges langagiers. On prendra pour objet **les situations de séduction et d'échange érotique sous l'angle de la performativité, et notamment des effets perlocutoires**, au prisme de la philosophie des actes de parole (Austin 1975, Ambroise 2018, [Laugier & Lorenzini 2021](#)). Il faudra d'abord envisager les conditions de l'efficacité illocutoire des énoncés utilisés dans une relation de séduction. Il s'agira alors de déterminer quels sont les déterminants, et de quel type, qui garantissent, par exemple, à une déclaration d'amour (Biagoli-Bilous, Gelas, Iglesias Recuero, Kerbrat-Orecchioni 2015) d'être comprise, ou à une demande ou une sollicitation érotique d'être entendue comme telle et, surtout, à une acceptation ou un refus d'être, ou non, compris et admis. Peut-on, en définitive, définir les conditions permettant que s'établisse un véritable échange (Moran 2018), d'ordre à la fois linguistique, épistémique et moral ? Par ailleurs, la séduction en matière érotique engage une réflexion sur les actes de parole du point de vue perlocutoire, c'est-à-dire du point de vue de leurs effets sur autrui : qu'est-ce ce qu'on peut « faire faire » à autrui, mais qu'il doit faire « de son propre mouvement » pour que l'action en question, qu'il s'agisse de la déclaration d'amour ou de la demande érotique, soit pleinement réussie ? « Séduire » est en effet une activité expressive visant à produire chez une autre des effets affectifs, effets qui ne sont pourtant pas garantis par le respect de règles précises dans des contextes spécifiques (Cavell 2005, [Lorenzini 2015a](#)).

L'analyse de la séduction doit alors passer par celle des actions aux effets essentiellement secondaires (Elster 1986) et des actes de parole indirects, dont la politesse représente un cas *princeps*. Or, de même que la maîtrise de celle-ci atteste que nous sommes bien membres de la société dans laquelle elle a cours, avoir une maîtrise, indissociablement linguistique, sociale et éthique, de ces effets perlocutoires du langage de la séduction, au point d'envisager parfois « le contrôle » de leur indirection, apparaît comme un des critères d'appartenance à notre forme de vie anthropologique et de sa compréhension. Le consentement et l'obtention de ce consentement sont alors des objets d'analyse cruciaux, puisque, dans la vie érotique, il ne semble précisément pas y avoir de manière codée pour l'obtenir. On s'appuiera sur les représentations et expressions cinématographiques du consentement en lien avec le perlocutoire ([Laugier 2021b, Lorenzini 2020](#)), ainsi que sur l'analyse des usages du « oui » et du « non » en contexte érotique ([Garcia 2022, MacKinnon 2023](#)), c'est-à-dire des expressions explicites de l'accord et du refus, en tenant notamment compte des critiques de l'ambition de leur formalisation linguistique, notamment en ce qui concerne l'interprétation en termes de coopération ([Mondémé 2021](#)). Les travaux en analyse conversationnelle portant sur les « *refusal skills* », qu'on pourrait traduire par «

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

techniques de refus », et sur les campagnes de prévention des violences sexuelles et d'éducation centrées autour du « *no means no* » mettent en effet en évidence quelorsqu'elles ne disent pas directement et frontalement « non » pour refuser des rapports sexuels, les femmes suivent en réalité des normes conversationnelles qui sont tout à fait admises dans les autres contextes sociaux, et qui sont centrales dans les normes de politesse (le refus est rarement exprimé directement et expressément). Par conséquent, « *ce n'est pas la pertinence de leur communication qui doit être mise en question, mais bien plutôt les revendications d'incompréhension de leurs partenaires masculins.* » (Frith& Kitzinger 1999, Friedman & Valenti 2008, [Mozziconacci 2014a](#)).

### 3. Le genre du consentement

#### (Boucherie, Moussion-Esteve, Trovato)

Le genre fait partie de la grammaire du consentement (Trachman 2018, Bergström 2019, [Mozziconacci & Thomé 2020](#), [Boucherie 2019a](#)), en tant qu'il façonne les choix et les capacités d'agir et de consentir des individus (Okin, 2008), en particulier les femmes, historiquement marquées par des discriminations. Dans quelle mesure, et comment, le rapport au respect du consentement, et plus généralement aux attentes d'intersubjectivité sexuelle, est-il genré ? On cherchera à en trouver des traces notamment dans des corpus de discours et d'entretiens, ce qui permettra d'incarner de manière contemporaine cette question du consentement.

[Moussion-Esteve \(2023a\)](#) montre que le terme de consentement est parfois prononcé, mais parfois n'apparaît pas et ce sont des pratiques d'évitement, de résistance, d'endurance aux violences qui sont décrites. La vie domestique et le rôle conjugal et parental assumé par les femmes affecte en fait la « gestion » des violences et leur mise en parole. On poursuivra cette réflexion pour montrer comment le genre structure le rapport au consentement et la forme qu'il prend. **On travaillera pour cela autour d'entretiens qui mettent en jeu la question du consentement depuis plusieurs perspectives, celles de femmes ayant vécu des violences de genre, et celles de professionnel-le-s du soin intervenant auprès de victimes de violences de genre, notamment des associations « expertes » sur les violences sexuelles ([Moussion-Esteve, Trovato](#)).** Lire le consentement au prisme du genre nous permet de le considérer en termes de travail genré, de normativité sociale, au-delà des questions du trauma, du ressenti et de l'authenticité.

## B. Histoire du consentement érotique (XIII<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup>) - Méthodologie : histoire sociale et culturelle, histoire des idées

Le second grand chantier de recherche sera dédié à la remise en perspective historique de la grammaire contemporaine du consentement, ce qui consiste à proposer une **histoire longue de l'éthique sexuelle contemporaine** : comment l'accord érotique des partenaires est-il devenu le centre organisateur du rapport moral aux usages sexuels du corps, et comment le consentement a-t-il été érigé en sa condition nécessaire ?

Que les gratifications sexuelles soient essentielles à l'accomplissement de l'union conjugale, qui, inversement, ne saurait se réaliser sans relations sexuelles mutuellement satisfaisantes est en effet un point central des sexologies au **xx<sup>e</sup> siècle** ([Simard 2019](#)), en théorie

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

—

comme du côté des pratiques thérapeutiques. Ce modèle de gratification mutuelle comme ciment de l'union affective et sociale des époux est cependant plus ancien. Il fut, au XIX<sup>e</sup> siècle, promu par l'hygiène conjugale (Chaperon 2007). Si on en connaît certains des fondements dans les théories médicales (comme la théorie de la double semence), il faisait aussi écho à la théologie morale chrétienne dont il reconduisait l'impératif d'une harmonie conjugale se réalisant aussi dans la chair (Corbin 2014). L'idéal d'une intersubjectivité sexuelle est en effet apparu dans le développement post-tridentin d'une théologie morale s'attachant à l'affectivité et à la sexualité dans le cadre matrimonial (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), dans laquelle la question de la chair s'est enrichie : l'échange charnel bien réglé s'est vu investi d'une potentialité de réalisation du bon amour conjugal, qui doit exprimer l'union spirituelle des époux (Walch 2002, Daumas 2004a & 2004b).

Nous formulons ainsi l'hypothèse que **l'éthique de d'intersubjectivité sexuelle doit être ressaisie dans une histoire longue des rapports sexuels dans le contexte marital chrétien, passant en particulier par la théologie morale chrétienne**. Que les discours sur la sexualité dans un contexte religieux ne constituent pas une instance essentiellement répressive, mais que le christianisme en général, et l'Église catholique en particulier, aient au contraire produit des formes de normativité et de subjectivité sexuelles, est une thèse désormais admise (voir en particulier Foucault 1976, 2018). Ce ne sont pas les pratiques, mais les modèles éthiques que la chrétienté a développés que nous prendrons pour objet, suivant le « prisme pratico-réflexif » dont Foucault parlait à propos de l'histoire du pouvoir pastoral). L'hypothèse que nous souhaitons explorer est que ce serait produite, entre le second Moyen Âge et le début de la période moderne, **une intégration des exigences affectives et spirituelles de la conjugalité dans l'éthique sexuelle chrétienne, qui a profondément transformé celle-ci**. Nous souhaitons éprouver cette hypothèse en la replaçant dans le cadre de **la dynamique des sociétés individualistes et du sentiment de soi (Hofman, 2021)** dans les sociétés d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord. En effet, l'acte intime que désigne le consentement ne peut être investi d'une valeur morale que dans des mondes aux coordonnées culturelles, sociales et politiques spécifiques, à savoir les sociétés individualistes : des mondes où l'individu est une *personne morale*, et où sa valeur sociale ne dépend pas prioritairement de sa place et de sa fonction dans un système de parenté et/ou d'un statut public/d'une position dans la hiérarchie sociale, mais où on accorde une valeur à son individualité en tant que telle, et où, *sous un certain rapport*, les individus qui entretiennent des relations érotiques sont considérés comme des égaux. S'il s'avère qu'entre le XII<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle a émergé un certain modèle normatif *idéal* faisant du rapport des corps un rapport intersubjectif, ce dernier n'a pu se voir octroyer une valeur éthique pour les individus que sur le fond des révolutions libérales au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, en lien avec les profondes reconfigurations des sociétés (Hunt, 1995), de la famille (Burguière & Lebrun 2005), et des rapports de genre (Sohn 1996a et 1996b, Houbre 1997, Verjus 2010) accordant une nouvelle place à l'amour (Burguière 2011, **Limbada 2023**, Gaillard 2024) et à la sexualité (Steinberg 2018). C'est aussi dans ce cadre que pourront être considérés les corpus littéraires des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Ce corps d'hypothèses détermine le choix des lignes directrices qui structurent ce second chantier de recherche. On ne prétendra pas livrer dans les limites de ce projet un récit historique prétendant à la complétude, mais plutôt à **mettre en évidence des matrices de la valeur accordée au consentement érotique qui soient alternatives à celles de l'approche contractualiste**. Nous chercherons à identifier des grands moments de transformation normatifs : décrire l'émergence de l'idéal d'intersubjectivité sexuelle dans le contexte chrétien, mettre en évidence ses transformations et son intégration chez les individus. Un fil directeur de cette enquête sera la

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

question du **domaine d'extension du consentement marital** et de ses objets, qui seront explorés dans les corpus : *à quoi consens-je quand je consens ?* Y a-t-il des clauses conditionnelles du consentement, et le cas échéant, quelles sont-elles et quand apparaissent-elles ? **On tiendra ici aussi compte de la question du genre.** En effet, s'il faut bien, pour valoriser l'intersubjectivité sexuelle, que les individus qui entretiennent des relations érotiques soient considérés et se considèrent comme des égaux *sous un certain rapport* (et c'est bien le cas dans l'éthique conjugale chrétienne, où est promue en principe l'égalité des époux devant le mariage), tout l'enjeu de la remise en perspective historique est d'explicitier ce « rapport » et ses variations. L'éthique sexuelle dans nos sociétés reste en effet marquée par une asymétrie très forte entre les hommes et les femmes, qui façonne les attentes de réciprocité et le droit au plaisir de chacun. Compte tenu du volume total des sources possibles, le choix des archives et des sources dépendra nécessairement des domaines d'expertise des membres du projet.

### 1. Les deux modèles chrétiens du consentement (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>)

On interrogera les relations entre les deux modèles chrétiens du consentement, l'un juridique et l'autre moral : le consentement public des époux, condition de la validité du mariage comme sacrement à partir du quatrième Concile du Latran (1215), et le consentement intérieur, consentement subjectif à son propre désir, à partir des sources normatives. Dans le cadre du mariage chrétien, le rapport sexuel se met au centre du dispositif juridique au XII<sup>e</sup> siècle. Dans le droit canonique, il s'agit essentiellement d'une question de droit : le consentement, essentiel pour la validité de l'union conjugale, est un consentement au rapport sexuel (un seul et unique rapport parfait le sens du sacrement), et son objet est le droit au corps du ou de la conjoint·e ; il est en principe égalitaire, et une fois celui-ci advenu, l'acquiescement est inéluctable (**Leveux Teixeira 2023**, Madero 2015). L'adoption de la règle du consentement par les autorités ecclésiastiques s'avère toutefois un point tournant décisif dans la transformation des normes sexuelles (Brooke 1989, Brundage 1990, Evans 2014), et dans le long procès d'émancipation sociale des femmes (Bardsley 2007), car elle transforme l'appréciation de la position légale de ces dernières. L'évolution de la notion du mariage et de la compréhension des relations sexuelles matrimoniales aboutissent en effet à une nouvelle manière de discerner et valoriser les divers comportements sexuels dans le cadre ou hors l'union conjugale : normes et abus sexuel, tels que l'adultère, l'inceste, le viol, et centralité de la notion de *debitum conjugale* - une fois le consentement donné, les époux deviennent redevables envers l'autre de la dette conjugale, conçue comme un engagement à protéger le ou la conjoint·e des tentations de la luxure et à favoriser la reproduction de la société humaine. Il faut donc partir d'univers mentaux dans lesquels la sexualité conjugale n'est pas pensée comme conditionnée au consentement, dans la mesure où ce dernier est donné une fois pour toutes à l'entrée dans le mariage. Ces mutations théoriques ont des conséquences aussi dans l'évolution du droit canon et civil/coutumier. **On interrogera donc la place de ce consentement dans l'émergence de nouvelles normes sexuelles à partir de l'analyse critique et comparée d'une palette de textes médiévaux de divers genres** : chroniques, canons synodaux, sermons, codifications et collections juridiques, coutumiers, droits urbains, livres d'échevins.

Mais à côté du consentement au mariage, le XII<sup>e</sup> siècle voit aussi la mise en avant d'une autre forme de consentement : le consentement intérieur au désir (notamment érotique). La patristique avait introduit le consentement au sein même de la subjectivité : le consentement est l'acte de la volonté qui met en jeu le rapport du sujet à lui-même face aux sollicitations de la chair, et à partir

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

duquel se déploie le péché. Il s'agit donc d'un consentement « pré-relationnel » à son propre sexe, comme consentement subjectif à un désir et/ou un plaisir où devrait se précipiter la honte. Cette question acquiert toute sa densité psychologique et affective à partir du <sup>XII</sup>e siècle, durant le « tournant affectif » du christianisme (Boquet & Nagy 2015). Les théologiens ont développé durant cette période une psychologie morale fine du consentement intérieur (en particulier à travers l'approfondissement des « premiers mouvements de la sensualité », et de la « délectation morose », (Mazaleigue-Labaste 2019), fondé sur la philosophie naturelle aristotélicienne (qui permet de définir les conditions cognitives requises pour le consentement), qui a participé du développement contemporain d'une psychologie du désir érotique (Baladier 1999, Reddy 2012). À partir d'un **travail herméneutique sur des corpus de théologie morale**, il s'agira de déterminer dans quelle mesure cette appréhension du consentement subjectif comme engagement à la fois volontaire et affectif et la conception théologique du consentement des époux peuvent converger, ou, si, au contraire, elles n'entretiennent aucune autre relation que d'homonymie. Dans ce cadre, on se confrontera aux **thèses foucaaldiennes sur l'éthique sexuelle chrétienne** (Büttgen, Chevallier, Colombo, Sforzini 2021). Foucault a en effet mis l'accent sur la question du rapport du sujet à lui-même (par des problématisations de l'assujettissement et de la subjectivation, Lorenzini 2015b), laissant un peu dans l'ombre la dimension intersubjective. On prévoit donc de questionner ces relations entre le consentement intérieur et le consentement entre sexes, à partir d'un corpus constitué d'**études inédites de Michel Foucault déposés à la Bibliothèque Nationale de France, confrontés à leurs sources** (Cf. en particulier les boîtes 64, 87, 88, 89, BNF, NAF 28730). La partie publiée de la dernière œuvre de Foucault (Foucault 2018) livre en effet des pistes : il y distingue, dans les relations intersubjectives dérivées du rapport premier de la chair à son désir, les deux modalités principales de l'obéissance (au confesseur) et de la décence (dans la sexualité entre époux, qui doivent s'entraider dans la modération de leur désir).

## 2. Une éthique sexuelle chrétienne (XVI<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle)

On étudiera deux moments de l'histoire chrétienne de la sexualité.

- ⇒ **Le développement post-tridentin d'une théologie morale s'attachant à l'affectivité et à la sexualité dans le cadre matrimonial (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>)** (Lorenzini, Sforzini) On fait en effet l'hypothèse que c'est à cette période, suivant le catéchisme du Concile de Trente, que se cristallise un nouveau modèle normatif pour lequel la relation entre sujets devient une norme du rapport des corps, qui conduit à la définition d'une éthique sexuelle (Lorenzini 2015b) organisée autour d'une certaine exigence d'intersubjectivité et de réciprocité. En effet, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, s'adjoint à la question de la chair comme désir conduisant au péché celle de l'échange charnel comme réalisation d'un amour conjugal qui doit exprimer l'union spirituelle des époux (Walch 2002, Daumas 2004a, 2004b ; Dion, Chervet *et al.* 2009). Les rapports des corps sont alors normés par cette exigence d'union spirituelle dont la *caritas* et la *fides conjugal*, sont les expressions affectives. Ce n'est plus seulement qu'ils sont conditionnés par l'exigence de l'union matrimoniale, c'est qu'ils deviennent une matière morale *en tant qu'échanges*, sont investis d'une valeur relationnelle (affective et spirituelle), à laquelle leur qualité morale se mesure. Ce qui conduit à une transformation des régimes normatifs, à l'enrichissement de la réflexion chrétienne sur la sexualité et à la reconfiguration des limites des pratiques licites et illicites (Wiesner-Hanks



<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

2010, Steinberg 2018), liée à la professionnalisation (Gay 2020). Une série de nouveaux problèmes à la fois moraux et juridiques qui engagent la validité et les limites du consentement deviennent alors centraux : la question du devoir conjugal/dette conjugale (*debitum conjugale*), de sa nature, de l'extension de son domaine, et de ses limites ; celle des *abus* ; et du côté du droit canonique, celle des *incapacités*. Le vice éventuel du consentement peut en effet avoir comme conséquence la nullité du mariage - le cas typique est celui du conjoint *furioso*. Empêchement et nullité sont dès lors inscrits dans un régime d'incapacité qui n'est plus celui de l'impuissance mais celui de la maladie ou de la déficience mentale (Metzler, 2016). On prévoit d'étudier ces questions au prisme d'un corpus constitué de sources normatives : d'une part des **productions de la théologie morale et de la médecine légale** (notamment le *De sancto matrimonio* du jésuite Tomás Sánchez (Alfieri, 2010) déjà bien explorés en histoire des sexualités (Tatoueix, 2021) ; les *Quaestiones medico-legales* du médecin romain Paolo Zacchia ; chez François de Sales (Carlin 2014.) et Alphonse de Ligori) de l'autre d'une série de **manuels de vie conjugale** et de **manuels de confesseurs**. On sera attentif à développer une analyse critique évitant toute apologie chrétienne (reprochée à Agnès Walch), en abordant ce corpus dans une perspective de genre tenant compte des asymétries entre hommes et femmes qui minorent largement l'affirmation de principe d'une égalité entre l'époux et l'épouse. De surcroît, on gardera à l'esprit que cette production textuelle définit un idéal essentiellement chrétien, ordonné au salut, inscrit dans une société d'Ancien Régime, et dont la formulation ne présage en rien d'une réalisation pratique. En effet, dans la société d'Ancien Régime, l'appartenance à des corps sociaux et à la famille, centrée sur la lignée et fortement hiérarchisée en fonction de l'âge, du statut social et du genre, priment sur les intérêts individuels (Burguière & Lebrun 2005 ; Minvielle 2010). Se jouent dans le mariage avant tout des stratégies de maximisation du patrimoine (Castellano & Dedieu, 1998). Les relations matrimoniales sont tournées vers les intérêts familiaux et du lignage, et l'éthique de la conjugalité permet alors d'instaurer des règles de cohabitation et de bonne entente qui protègent les alliances familiales et patrimoniales

- ⇒ Raison pour laquelle on étudiera le **destin de cette éthique sexuelle chrétienne du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, à partir du croisement de sources multiples dans les espaces catholique et protestant (Deniel-Ternant, Muller, Walin)**. Pour ce faire, nous chercherons en particulier à identifier, d'une part **les usages de la théologie morale post-tridentine à l'époque moderne tardive et à l'époque contemporaine**, alors que s'impose une nouvelle représentation de l'individu et qu'émerge une nouvelle conception de la famille et des relations amoureuses, et d'autre part, **les moments de mutation de la notion de *debitum conjugale*, l'apparition des notions d'abus et de viol conjugal dans les sources, et des nouvelles raisons de nullité en mariage (Walín 2021), qui peuvent être considérés comme un révélateur des mutations du consentement** (Lett, Steinberg & Virgili 2020, Philip 2020). Les conditions sociales et politiques d'une pratique érotique fondée sur l'exigence d'intersubjectivité et de consentement reposent en effet sur l'individualisation des exigences morales adressées à la sexualité, tributaire des transformations de la modernité tardive : mutations de la conjugalité avec la valorisation d'un modèle



<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

—

fondé sur l'amour plutôt que sur l'intérêt dans un système d'échanges juridiques et économiques, transformations de la cellule familiale et processus d'individualisation de ses membres (resserrement sur la famille nucléaire), développement des idéaux d'égalité entre hommes et femmes, émergence de sociétés démocratiques et libérales. Comment les idéaux politiques des sociétés modernes et contemporaines ont renforcé le sentiment de soi dans la sexualité et infléchi l'exigence plus ancienne d'un accord intersubjectif dans les conduites érotiques ? Comment ont-ils contribué à la formulation contemporaine de la question du consentement sexuel ? **On mobilisera le croisement des sources normatives, des sources judiciaires et des archives du for intérieur.** On envisage les séries de corpus suivantes :

- ⇒ **pour le XVIII<sup>e</sup> siècle**, qui constitue un moment d'inflexion des exigences en matière de conduites sexuelles (**Deniel-Ternant 2017**), le croisement entre les textes des juristes en droit criminel et ecclésiastique (Muyart de Vouglans, Jousse, Durand de Maillane), afin de mesurer la présence, même ténue, ou l'absence d'approche du consentement (l'historiographie ayant mis en évidence la notion inopérante de victime dans le droit pénal ancien, Garnot 2000), et les sources judiciaires, les dossiers de l'officialité métropolitaine ou tribunal ecclésiastique d'Ancien Régime (Archives Nationales) et en particulier les interrogatoires des principales intéressées dans les procédures criminelles, afin d'y déterminer si les questions de l'official ou juge ecclésiastique, et du juge séculier, formulent un quelconque consentement (série Z 10). **(2) les manuels conjugaux au XIX<sup>e</sup> siècle en France et en Espagne**, qui traitent explicitement des abus, des pratiques et de l'accord érotique, etc., la traduction de l'éthique sexuelle chrétienne dans le droit canon et dans les droits civils castillans et des textes de moralistes catholiques espagnols, et le droit et les pratiques judiciaires, à partir du cas espagnol, sur les reconfigurations des fonctions des époux comme sujets de droit et la place de leurs échanges sexuels dans le mariage révélés par les procès de nullité de mariage, mais aussi sur **la valeur accordée au préjudice sexuel, la nature de ce préjudice, qui permettrait de prendre la mesure de l'importance accordée historiquement à la contrainte sexuelle exercée sur l'individu.**
- ⇒ Les archives de la Sacrée Pénitencerie à Rome (Archives du Vatican). Le travail de la Pénitencerie est de traiter les questionnements et demandes des confesseurs sur le terrain pastoral, de rendre des avis sur les cas les plus complexes en matière d'application du dogme. Ces archives permettent de saisir un moment de transition dans le traitement de la sexualité conjugale (le passage à la nécessité de questionner les époux sur leurs stratégies contraceptives éventuelles, à partir du second XIX<sup>e</sup>). C'est donc un moment où les questions de sexualité conjugale se posent de façon beaucoup plus explicite dans la pratique des confesseurs, en même temps qu'un moment de cadrage de la part de l'institution. On pourrait compléter cette étude par l'analyse des recueils de cas de conscience, cette littérature spécialisée qui, à partir de « cas » emblématiques, transmet la « juste » interprétation de la norme.
- ⇒ Les manuels de confesseur et revues spécialisées, qui sont des sources normatives ; si elles sont étudiées pour les périodes médiévale et moderne, elles le sont assez peu pour le XIX<sup>e</sup> siècle. Ils fournissent une entrée dans un autre maillon dans la construction des normes : non pas le discours produit en cas de problème

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

(la Pénitencerie), mais plutôt ce qui est présenté comme devant être le discours routinier auprès des fidèles. **Ces corpus du XIX<sup>e</sup> siècle pourront être mis en perspective avec l'apparition de la représentation du viol conjugal dans la littérature** (notamment à partir des années 1830, où les romans sandiens et balzaciens font émerger la notion de « viol légal »).

- ⇒ **Pour le XX<sup>e</sup> siècle.**, les sources de la préparation au mariage. Ce corpus est sans doute le plus original car il n'a jamais été traité, tout comme la préparation au mariage proposée par l'Église catholique depuis les années 1970 (à l'exception de Dumons 2017). Il s'agirait d'observer le matériel pédagogique proposé aux équipes chargées de la préparation au mariage contemporaine, mener des entretiens auprès de ces personnes, pour observer quelles normes sexuelles sont aujourd'hui présentées aux couples, ce qui permettrait de tracer un arc chronologique de plus d'un siècle.

Dans ce cadre, on s'attachera aussi à **la manière dont la théologie et la morale travaillent les nouvelles normes de l'érotisation du couple émergeant au XIX<sup>e</sup> siècle (Simard, Walin)** (en particulier médicales et médico-psychologiques. Guillemain 2006) ce qui engendre des conflits de normes, et des rapports différents à l'autorité, et la manière dont, à l'inverse, **de nouvelles instances normatives réinvestissent les normes sexuelles chrétiennes**. A partir des Lumières, la médecine s'est en effet investie du rôle d'entrepreneuse de morale sexuelle (Foucault 1976, Chaperon 2007, Corbin 2014, Mazaleigue-Labaste 2014, **Simard 2019, Walin 2021**). Il s'agirait donc de répondre à cette question en approfondissant **le corpus de l'hygiène conjugale et des premières sexologies**, dans la perspective de l'éthique de l'intersubjectivité sexuelle. Nous souhaitons mettre l'accent sur les espaces protestants, les sexologies dans les espaces catholiques étant davantage connues. En effet, une éthique sexuelle insistant sur la réciprocité s'est développée dans le creuset protestant, dans le contexte d'un essor de l'éducation sexuelle liée à l'hygiène sociale. Dans ce cadre, on mettra en perspective la question du rapport de soi à soi et de soi à l'autre, avec une perspective comparatiste qui permet d'éclairer les différences entre espaces catholiques et protestants, et plus finement, entre protestantismes anglo-américain et allemand. Le rôle du protestantisme américain (la réforme sanitaire de l'époque jacksonienne ou *Antebellum*) a en effet été essentiel dans l'émergence du concept de santé sexuelle au XIX<sup>e</sup> siècle, et a conduit à propulser en place centrale la question de la bonne entente conjugale, ce qui a octroyé une place importante au concept de consentement érotique, à l'inverse peu présent voir absent du type de sexologie polarisée sur les questions psychopathologiques qui s'est développée en Europe continentale. On fait l'hypothèse que la promotion, au XX<sup>e</sup> siècle, des normes de la santé positive et du consentement sexuel positif reposent sur un socle commun, l'accomplissement individuel (*personal enhancement*), qui s'enracine dans une culture anglo-américaine protestante, pour laquelle la question de savoir si consentir au mariage est un critère suffisant pour évaluer la valeur morale du mariage s'est explicitement posée au XIX<sup>e</sup> s.

### **C. Les règles du consentement. Méthodologie : droit civil et pénal et sociologie judiciaire ; philosophie morale et politique, études féministes et sciences de l'éducation**

Les questions normatives seront envisagées à de nouveaux frais : nous bénéficierons d'outils plus adaptés pour appréhender les difficultés apparaissant lors du passage des

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

conventions informelles de l'accord et du refus à l'énonciation formelle des critères du consentement. En effet, à partir du moment où le préjudice réel ou possible lié au court-circuit du consentement constitue un objet de préoccupation, la question de la codification des règles de conduite immanentes aux pratiques se pose : il faut formaliser des critères du consentement sexuel. Les normes sexuelles promues par les mobilisations collectives contemporaines, ainsi que des institutions nationales et internationales, au plus haut degré la justice pénale, font ainsi du consentement positif une exigence juridique. Des règles implicites aux pratiques et aux interactions, on passe à l'énonciation formelle des normes de conduite par la théorie politique et par le droit. Il faut alors articuler réflexion sur les normes et anthropologie de l'individu : si la violence sexuelle doit être définie et perçue, dans nos sociétés, comme ce qui court-circuite le consentement, plus le domaine d'objets pour lequel de consentement est requis s'étend, plus celui de la violence sexuelle s'étend. Les transformations du domaine du préjudice correspondent alors aussi à des transformations du sentiment de soi, qu'il s'agit également de saisir sous leur versant positif, à **travers l'analyse du modèle du consentement dit « positif » ou « affirmatif »**. Deux terrains formeront donc ce chantier :

1. **L'analyse juridique et judiciaire de la place et de la valeur du consentement dans la définition des violences sexuelles au moyen du droit pénal et civil, et de la sociologie judiciaire**

(Carayon, Garcia, **Giacinti**, Le Magueresse, Mattiussi, Romero)

Peut-on produire un concept juridique de consentement sexuel dont les critères sont opératoires dans la pratique et sont compatibles avec la structure de la preuve judiciaire, et comment ? Si les transformations de la définition du domaine des violences sexuelles sont liées à l'histoire du consentement comme norme sexuelle au **XX<sup>e</sup>** et **XXI<sup>e</sup>** siècles, le droit français n'a toutefois pas intégré le consentement dans la définition de l'agression sexuelle et du viol. La définition juridique du viol toujours organisée autour de l'effraction des frontières du corps (Vigarello 1998) soulève des difficultés qui ont trait autant à la place de la subjectivité la victime, majeure ou mineure (voir problèmes de la correctionnalisation et de l'atteinte sexuelle sur mineur), qu'à la définition même de l'acte sexuel (voir, pour le viol, les variations des décisions de C. Cass. entre 1981 et aujourd'hui sur la « pénétration sexuelle »). Deux modèles semblent néanmoins se concurrencer aujourd'hui (**Le Magueresse 2012, 2021**) : celui de l'inviolabilité des frontières du corps et celui de la protection de la liberté et de l'autonomie sexuelles fondées sur le consentement de l'individu ; de surcroît, en pratique, les acteurs judiciaires font jouer des concepts de consentement. Pourtant, la formalisation juridique du consentement ne va pas sans soulever d'autres difficultés judiciaires (problème de la constitution de la preuve dans les procès pour viol, par exemple). Quelles implications et quelles expressions du passage d'un modèle de l'effraction du corps à un modèle du consentement ? On s'appuiera sur le croisement de quatre enquêtes.

- ⇒ **En histoire du droit (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s.)**, afin de resituer l'état du droit pénal sur la question du consentement sexuel du majeur et du mineur : étude de la législation pénale, des incriminations sexuelles établies par le droit pénal et des débats législatifs et juridiques sur l'atteinte au consentement, en croisant différents types de matériaux législatifs (code pénaux ancien et nouveau, rapports et missions parlementaires, réformes législatives sur l'appréhension pénale des

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

violences sexuelles sur les majeurs et les mineurs). On s'attachera dans ce cadre à la caractérisation du (non) consentement dans les décisions pénales dans l'histoire récente, après #MeToo, tant dans le cas de décisions liées à des affaires de violences sexuelles, que des affaires concernant d'autres types de faits, par exemple les féminicides précédés, accompagnés, ou motivés par des violences sexuelles (Giacinti 2024).

⇒ **En sociologie judiciaire et en droit pénal, sur l'appréciation du consentement sexuel des mineur·e·s par les tribunaux pénaux à la période contemporaine (2010-2020)** Il s'agira de comprendre si et comment les magistrats utilisent implicitement des concepts opératoires de consentement dans leur pratique dans le cadre des procédures pénales pour violences sexuelles : étude des décisions de jugement (en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> instance), de classements sans suite, alternatives aux poursuites et non-lieux, correctionnalisation de viols. Le matériau judiciaire pourra s'appuyer sur la jurisprudence, les archives judiciaires au sein de l'une des grandes juridictions (Paris, Lyon, Marseille, ou Lille) à une période donnée (2010, 2015 et 2020). On proposera en particulier une étude de cas portant sur les controverses du consentement du mineur dans les affaires dites de Melun et Pontoise (2017) (Romero 2018, Le Magueresse 2021), l'affaire dite de Julie (2021) et la proposition de loi Billon avec le débat actuel sur la clause d'écart d'âge dite « Roméo et Juliette », qui soulèvent la question de savoir si le consentement peut recevoir une définition statutaire : l'âge de la victime peut-il suffire à lui seul pour constituer une contrainte ? D'autres facteurs, comme le handicap, peuvent-ils constituer en soi une contrainte ? Une attention particulière sera ainsi portée à la question des dominations liées au statut et à la position sociale : genre, âges, handicap. L'hypothèse sociologique est que le genre, mais aussi les âges, au prisme de la domination, façonnent la grammaire du consentement (Sallée & Bérard 2015, Trachman 2018). On examinera les différentes catégories et grilles de lecture mobilisées pour penser les violences sexuelles au croisement des dominations d'âge et de genre (par exemple celles de la "traumatologie", Moussion-Esteve 2022) et leur mobilisation dans les affaires portées devant les tribunaux. On prêtera une attention particulière à l'agentivité des victimes face aux violences, qui tend à être occultée ou évacuée par le profil victimologique normatif et des catégories comme celle de "trauma" (Moussion-Esteve 2023, Giacinti 2023). Il s'agira d'observer les manifestations les plus visibles en matière juridique dans la période contemporaine : choix de qualification pénale, éléments de caractérisation de l'atteinte au consentement. Autrement dit, la manière dont la grammaire du consentement s'exprime, dans le droit, et la pratique judiciaire, selon le genre et les âges.

⇒ **Dans le droit civil, on posera la question du « prix du consentement ».** Textuellement absent des normes juridiques françaises, le consentement apparaît-il au stade de l'indemnisation des préjudices ? Les violences sexuelles soulèvent en effet le problème de leur réparation pour le droit civil (Carayon, Dugué & Mattiussi 2017, Carayon & Mattiussi 2018). On explorera notamment l'hypothèse laquelle l'agression sexuelle a pu être construite, historiquement, comme une atteinte au corps et, accessoirement, à la moralité, à l'honneur ou à la

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

réputation, mais pourrait progressivement être reconsidéré par le droit comme une atteinte « existentielle », c'est-à-dire une violence qui atteint la personne dans sa définition d'elle-même et son intégrité morale, liée à l'infraction non plus de son corps mais aussi de sa volonté (par le forçage de son consentement). La réparation du préjudice pourrait alors, de plus en plus, considérer la souffrance spécifique qu'il y aurait à ne pas avoir *consenti* à la relation sexuelle (y compris lorsque la « relation » n'implique aucun contact, comme dans les nouvelles infractions de harcèlement, y compris virtuel). La question sera de savoir comment est *évalué* puis *réparé* (par l'octroi de dommages-intérêt en particulier) le préjudice issu d'infractions sexuelles (harcèlement, agressions ou viols). La place et les limites de cette nouvelle appréhension du consentement seront explorées en étudiant les motivations de la réparation et ses montants. Afin de faire ressortir les spécificités de la considération pour le consentement dans la sphère *sexuelle*, on comparera autant que possible l'indemnisation dans le champ des infractions sexuelle avec celle qui peut être accordée dans les cas (encore rarement pénalisés) de violences obstétricales (Roman 2017). L'hypothèse est ici que la dimension physique du préjudice absorbe la totalité du débat, le consentement étant, dans ce domaine, écrasé par l'obsession de la préoccupation médicale pour le fœtus. Cette étude, qui pourrait s'opérer sur le temps long de la jurisprudence civile, permettrait d'interroger, en creux, la place et la valeur légale du consentement dans la sphère sexuelle.

⇒ On interrogera également le **parallèle du pénal et du civil, entre le viol conjugal (interdit par la loi du 23 déc. 1980) et le devoir conjugal (*debitum conjugale*)**, présent en France dans l'actualité récente (Mattiussi 2021) (après le prononcé d'un divorce aux torts de l'épouse pour manquement à son devoir conjugal en 2019 et le rejet du pourvoi de la requérante par la Cour de cassation, celle-ci a formé un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme le 17 mars 2020). Le devoir conjugal (Bruguière 2000, Giacinti 2023) résulte en effet d'une interprétation jurisprudentielle constante selon laquelle les époux ont l'obligation d'entretenir des rapports sexuels. Autrement dit, une obligation de consentir. En ce sens, le devoir conjugal met l'accent sur la distinction entre « être forcé » et « se forcer » et interroge sur la place du consentement dans ces deux situations.

## 2. Mobilisations féministes et consentement positif : la question de l'éducation sexuelle

(Droussent, Grand d'Esnon, Lorrain, Marpeau, Protar, Mozziconacci).

L'intérêt de la situation éducative est qu'elle explicite les règles implicites. L'éducation a en effet pour objectif de produire un *savoir-faire*, qui consiste dans un usage correct spontané de l'usage d'une règle chez l'individu. Qu'il s'agisse de la politesse ou du consentement, l'apprentissage d'une règle exige alors une règle « de second niveau », une règle d'usage de cette règle : il faut expliciter quand, comment, avec qui, se comporter de telle ou telle façon. Dans le cas du consentement, cette éducation vise à produire un savoir-faire qui va de pair avec une *sensibilité érotique* : une « intériorisation » du consentement comme condition première de tout rapport



<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

sexuel possible. Mais les projets féministes d'éducation au consentement ne consistent pas simplement à fonctionner des énoncés prescriptifs formalisés, mais à développer une manière d'envisager les expériences érotiques plus égalitaire, ce qui suppose, en particulier une transformation des relations de genre (Lenskyj 1990, Chaperon 2010). Leur horizon pointe vers des idéaux politiques et sociaux, qui conduisent à interroger l'anthropologie qu'ils dessinent, et la façon dont elle s'articule aux représentations de l'individu dans les sociétés individualistes (Roelens 2019). **Les recherches du premier chantier seront réinvesties dans ce troisième axe** : les expressions de l'acceptation et du refus en contexte érotique, les définitions réciproques du consentement et des violences sexuelles, l'interprétation des violences sexuelles dans les textes littéraires.

On s'attachera aux trois perspectives suivantes.

- ⇒ **On proposera une analyse critique de certaines approches du consentement, y compris féministes, à travers un travail de philosophie morale et politique sur le concept de consentement.** Cette perspective part des généalogies du concept de *consentement* qui remontent aux modèles contractualistes ainsi que de leurs critiques féministes (Pateman 1980, Pateman 2010, [Lorrain 2022 et 2024](#)). Les réflexions contemporaines sur les nouvelles pratiques amoureuses et sexuelles demandent une définition positive, substantielle et pratique du consentement ([Boucherie, 2022a et 2022b](#)). Or, le recours au consentement, s'il ne reçoit qu'une définition formelle et négative (« qui ne dit mot consent »), masque les inégalités qui sont à l'origine du problème des violences sexuelles et, plus largement, des formes de domination à l'œuvre dans les relations socio-sexuelles (Lander 2000). Ces limites sont évidentes dans des situations complexes : les conflits de normes, les dynamiques où se croisent des relations de pouvoir multiples (genre, race, classe, âge, nationalité, etc.), comme la pénalisation des mariages forcés et arrangés (Dell'Aquila 2021), mais aussi les situations ordinaires ([Droussent 2019](#), [Moussion-Esteve 2023a](#)) (initier un rapport sexuel avec son/sa partenaire endormi.e après avoir eu une conversation sur le caractère érotique d'être réveillé.e par un rapport sexuel relève-il de la violence sexuelle ?) On se confrontera donc directement aux écueils de certaines théories du consentement, y compris féministe. On se demandera en particulier comment penser le consentement comme une norme positive permet de ne pas le définir simplement comme négatif de la violence sexuelle ([Germoni 2022a](#), [Boucherie, 2019a](#)), et de complexifier l'appréhension des pratiques et des sensibilités érotiques. On développera notamment une perspective d'éthique appliquée à partir d'études de cas pratiques, appréhendés selon la méthode de la description dense.
- ⇒ **On analysera les projets féministes contemporains d'éducation sexuelle par les outils de la philosophie et des sciences sociales.** L'objectif sera ici de décrire les projets d'éducation au consentement, les modèles éthiques qu'elles promeuvent et les limites conceptuelles et pratiques auxquels ils se heurtent ([Marpeau 2018b](#), [Mozziconacci 2014a, 2021, 2024](#) ; De Luca Barrusse & Le Den 2016). Dans ce contexte, on prendra en particulier comme objet d'étude les discours féministes qui visent à élaborer des formulations alternatives du consentement sexuel (dépasser le modèle binaire oui/non, notamment) mais également au sujet du



<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

—

consentement sexuel (par ex. les campagnes avançant que « le consentement, c'est sexy », ou encore la critique de l'idée selon laquelle « si elle n'a pas dit non, ce n'est pas un viol ») ; ces réflexions s'ancrent plus largement dans les reconceptualisations féministes du pouvoir (Droussent 2022, 2023a, 2023b, 2023c, Mozziconacci 2014b). L'enjeu sera à la fois de déterminer les rationalités à l'œuvre dans ces initiatives, aussi bien contextuelles que conceptuelles (pourquoi en arriver à présenter le consentement comme désirable ? comme n'étant pas un « tue-l'amour » ?), et à déterminer à quels discours ces discours sont eux-mêmes des réponses (Piemonte *et al.* 2020).

- ⇒ Dans ce cadre, on étudiera l'utilisation des récits de fiction (Germoni 2022a et 2022b), notamment la littérature jeunesse (Marpeau 2024), par les mobilisations féministes comme support pédagogique ou comme interface polémique pour négocier et transmettre les normes et les évaluations liées au consentement. On fait l'hypothèse que le détour par la fiction dans les mobilisations et les pédagogies féministes répond à deux problèmes. D'une part, la diffusion des normes de consentement ne peut s'appuyer que sur des énoncés abstraits et suppose au contraire un exercice à l'évaluation collective (à défaut de pratique) d'interactions complexes et contextualisées, en particulier sous formes de récits. D'autre part, cette évaluation de récits complexes, en particulier de récits où un refus est transgressé, trouve dans les productions culturelles canoniques ou populaires ou dans l'élaboration de fictions *ad hoc* (jeux de rôle, spot de sensibilisation... [Protar, 2023]) un fonds de récits partageables, désamorçant les enjeux juridiques et affectifs des récits d'interactions réelles. (Korthals Altes 2014).

AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

### III. ORGANISATION ET RÉALISATION DU PROJET

#### A. Coordinatrice scientifique et son équipe

**Anne Verjus**, qui coordonne ce projet JCJC en remplacement de sa coordinatrice initiale, Julie Mazaleigue-Labaste, est directrice de recherche CNRS (section 40), rattachée à l'UMR Triangle (Action, discours, pensée politique et économique) à l'Ecole normale supérieure de Lyon. Elle est spécialiste d'histoire politique de la période révolutionnaire (1789-1848), des questions de genre et d'histoire sociale des idées, avec une focale récente sur l'histoire des idées féministes dans l'Europe des révolutions (Royaume-Uni, Allemagne et France). Son travail a consisté d'abord à étudier et dévoiler les catégories de pensées non explicitées par le droit (civil) et la loi (électorale) afin de comprendre les raisons de la non inclusion des femmes à la citoyenneté politique (voir notamment [Verjus 2002 et 2010](#)). Cela a consisté à montrer par l'étude fine des règlements électoraux, la prégnance de la catégorie politique de la famille dans la compréhension, par les contemporains et notamment les législateurs, de la détention de l'autorité politique légitime des personnes. L'étude des déclinaisons historiques et politiques de la norme de genre par ses implicites est donc au cœur de sa recherche depuis longtemps ([Verjus 2017](#)). Récemment, elle s'est focalisée sur l'analyse d'une utopie féministe, c'est à dire un discours politique radical émis sous une forme littéraire, et l'étude de son contexte d'apparition, de réception et de diffusion, ainsi que des conditions de sa disparition progressive de la littérature scientifique et militante. Elle a publié plusieurs ouvrages en nom propre ou collectifs, co-organisé des journées d'étude, séminaires, colloques, numéros spéciaux de revues, a créé et dirigé le chantier transversal *Genre et politique* de Triangle depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui. Elle a encadré et fait soutenir une thèse sur le féminicide en science politique à l'Ens de Lyon en 2023 ([Giacinti 2023](#)). Elle travaille sur les violences de genre depuis 2017, d'une part à travers l'encadrement de la thèse sus-mentionnée, d'autre part et surtout à travers l'étude de cette utopie féministe dont l'essentiel du propos consiste à chercher une solution aux violences patriarcales. Politiste, elle mobilise aussi des méthodes de travail d'historienne, tout en puisant dans des corpus littéraires (c'est ainsi qu'elle a coordonné un colloque mêlant des recherches en histoire et en littérature sur le mariage au XIX<sup>ème</sup> siècle, voir [Verjus 2016](#)). Elle travaille de longue date avec deux des trois responsables d'axe de ce projet ([Muller](#) et [Mozziconacci](#)), dont elle a suivi ou encadré des travaux ou avec qui elle a coordonné un numéro de revue. Directrice du laboratoire Triangle depuis 2021, un laboratoire pluridisciplinaire qui fait travailler ensemble des politistes, des philosophes, des historien·nes, des économistes et des sociologues, elle est accoutumée à la gestion humaine et financière d'équipes scientifiques nombreuses et complexes.

Elle dédiera 40% de son temps de travail à ce projet en tant que coordinatrice. Son engagement consistera principalement à coordonner une équipe pluridisciplinaire francophone en humanités et sciences humaines et sociales sur un de ses objets de prédilection, la violence de genre et les conditions de son exercice. Son ambition est de respecter le projet tel que l'avait imaginé et voulu Julie Mazaleigue-Labaste, tout en veillant à mettre en place les meilleures conditions de travail possibles pour les trois responsables d'axe, véritables chevilles ouvrières, sur le plan scientifique, de l'articulation et de la réalisation de ce projet. Elle veillera, avec elles, à mettre en place les initiatives souhaitées par Julie-Mazaleigue-Labaste (comme "l'institutionnalisation d'une pratique de la recherche interdisciplinaire en langue française sur la sexualité, qui ne soit pas restreinte aux sciences sociales *stricto sensu* mais intègre de manière

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

centrale le droit et les humanités : la philosophie, les études du langage, les études littéraires et l'histoire"). À terme, il s'agit de constituer un groupe de recherche internationalisé, condition sine qua non pour soumettre un **ERC Consolidator Grant** à l'issue du présent projet.

L'équipe, d'ampleur internationale, qu'elle a constituée autour du projet regroupe les grands pôles de compétences suivants : langage, histoire, droit, sociologie et éducation. L'ampleur intellectuelle du projet appelle la collaboration de chercheuses et chercheurs en philosophie, sciences du langage, littérature, histoire, histoire des sciences, droit et sciences sociales. L'équipe comprend donc 18 membres titulaires, auxquels sont associées 14 jeunes chercheurs et chercheuses non-titulaires. Nous accordons une importance particulière à l'implication de ces dernières. On prévoit, pour l'organisation, de composer trois groupes respectivement attachés à chacun des grands chantiers de recherche, qui ne constitueront cependant pas des groupes étanches. Certains membres sont rattachés à deux chantiers en raison de leur expertise ; de surcroît, en vertu des choix méthodologiques énoncés supra, les travaux produits par chaque membre/groupe seront toujours mis en circulation auprès de l'ensemble des membres. Les domaines d'expertise et rattachements institutionnels de chaque membre sont détaillés dans le tableau p.1-2.

**L'équipe attachée au chantier « langage du consentement »** comprend des philosophes (langage, féminisme, politique et éducation), des linguistes, des spécialistes de littérature française et comparée (plusieurs membres participent au chantier 3).

Pour les titulaires : Sandra Laugier (professeure des universités (PU) et Vanina Mozziconacci (maîtresse de conférences (MCU) pour la philosophie ; Laura Catala-Lorente (Editrice MSH), Jean-Christophe Abramovici (PU), **Karine Germoni (MCU)**, **Anne-Claire Marpeau (MCU)**, pour la littérature française, Noémie Marignier (MCU), **Chloe Mondeme (CR)**, **Aude Laferrière (MCU)**, pour la linguistique.

Pour les jeunes chercheuses **Doriane Dupau (doctorante)**, Anne Grand d'Esnon (doctorante) Lucie Nizard (doctorante) pour les littératures française et comparée, **Noémie Trovato** pour la linguistique, **Adeline Moussion-Esteve (docteure)** et **Alexia Boucherie (doctorante)** pour la sociologie et l'anthropologie.

**L'équipe attachée au chantier « histoire »** est composée de philosophes (sciences, éthique) et d'historiennes (**histoire du droit**, histoire médiévale, moderne et contemporaine).

Titulaires :

- Myriam Deniel-Ternant (professeure en CPGE) pour l'histoire moderne
- **Corinne Leveux-Teixeira (PU) pour l'histoire du droit (époques médiévale et moderne)**
- Caroline Muller (MCU) pour l'histoire contemporaine.
- Aïcha Limbada (ex-Salmon) (Ecole française de Rome) pour l'histoire contemporaine (XIXe-XXe s.)
- David Simard (ingénieur d'études)
- Marie Walin (MCU) pour l'histoire moderne et contemporaine (XVIIIe et XIXe s.).

Pour les jeunes chercheurs et chercheuses non permanentes :

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

- Arianna Sforzini (ATER) pour la philosophie
- Laura Tatoueix (post-doc) pour l'histoire moderne
- Juliette Zanetta (doctorante) pour l'histoire contemporaine

L'équipe attachée au chantier « règles du consentement » comprend trois juristes (droit privé, droit public), deux titulaires, Lisa Carayon (MCU) et Julie Matiussi (MCU), et Catherine Le Magueresse (docteure) ainsi qu'une jeune chercheuse politiste, Margot Giacinti (docteure).

Participent également deux sociologues, Marie Romero (docteure) ; Alexia Boucherie (doctorante en sociologie) et une anthropologue, Adeline Moussion-Esteve (docteure), ainsi qu'une jeune chercheuse en littérature: Anne Grand d'Esnon (doctorante) (toutes trois participent également au chantier "langage du consentement").

Enfin, le chantier comprend quatre philosophes (éducation, philosophie morale et politique, études féministes), dont deux titulaires, Manon Garcia (*Junior Professor*), et Vanina Mozziconacci (MCU) ainsi que deux jeunes chercheuses : Ludmilla Lorrain (docteure en philosophie politique) et Lila Droussent (doctorante en philosophie de l'éducation).

## B. Méthodologie et moyens pour atteindre les objectifs

Compte tenu de la méthodologie, les trois chantiers de recherche seront explorés en parallèle **durant 45 mois du projet**. Les 3 derniers mois permettront de préparer le congrès international de clôture et les publications qui y sont liées.

### 1. Personnel

À l'appui du projet et compte tenu de son ambition, nous souhaitons mettre au concours **trois post-doctorats de 18 mois chacun**, respectivement attachés à chacun des grands chantiers de recherche. Chacun·e des trois post-doctorant·e·s se verra aussi confier des tâches de soutien à l'organisation, en particulier la co-gestion du carnet Hypothèses, et il leur sera par la suite proposé de participer à la direction du travail éditorial en leur nom propre.

- ⇒ **Le premier post-doctorat** sera dédié à définir les contours d'une grammaire du consentement. Quelle(s) forme(s) prend le consentement érotique sexuel, d'un point de vue interactionnel, énonciatif et pragmatique ? Quelles valeurs, sens et forces peut-on lui associer ? Comment le consentement est-il représenté (conceptualisé), mis en discours et réceptionné ? La personne recrutée sera une chercheur·se en philosophie du langage, en sociologie ou en anthropologie linguistique. Elle se livrera à une analyse conceptuelle et linguistique du consentement pour comprendre sa force normative dans les sensibilités et interactions érotiques contemporaines.
- ⇒ **Le second post-doctorat** sera dédié aux transferts, circulations et transformations de l'éthique sexuelle chrétienne et de ses valeurs tels qu'ils ont été développés dans le corpus de la théologie morale post-tridentine et les manuels conjugaux, à partir de la question du genre : comment l'égalité affirmée

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

en principe entre l'épouse et l'époux se module-t-elle en pratique ? Le jeune chercheur ou la jeune chercheuse participera aussi, à titre de co-directeur ou co-directrice, à l'édition du dossier de revue que nous proposerons auprès d'une revue francophone.

- ⇒ **Le troisième post-doctorat** sera dédié à la question des violences sexuelles et du consentement au prisme du genre, et ce dans la perspective d'une éducation au consentement. Le corpus sera mixte, constitué de textes littéraires et d'entretiens avec des femmes adultes. En sus de la recherche qu'il ou elle mènera, le jeune chercheur ou la jeune chercheuse collaborera au projet éditorial dédié à la question de l'interprétation et de la réception des violences sexuelles dans les textes littéraires, dont l'ambition sera, en sus de l'intérêt intrinsèque pour la recherche, de fournir des outils aux enseignants du secondaire (voir *infra*).

**Nous aurons aussi recours à un.e CDD** pour la collecte de données de justice en droit civil dans le cadre de l'open data des décisions de justice à partir de 2023. On s'attachera en particulier dans ce cadre à la caractérisation du (non) consentement dans les décisions pénales dans l'histoire récente, après #MeToo.

## 2. Outils de recherche

La circulation matérielle des documents (corpus, sources et analyses) sera assurée par **une plateforme sur le Cloud CNRS pour le partage de documents**, accessible à l'ensemble des membres du projet dès la première année du projet.

Les quatre **séminaires annuels**, destinés à assurer le suivi fin du projet à partir d'un groupe composé de la coordinatrice, des trois porteuses d'axes, et d'un deuxième cercle étroit de collaboratrices au projet, seront de préférence en présentiel, tout en tenant compte des impératifs écologiques.

Les temps forts de la construction d'une culture interdisciplinaire seront **des journées d'étude sur une durée d'un à deux jours**, qui auront lieu au cours de chacune des quatre années du projet (2024, 2025, 2026, 2027), auxquelles sera invité l'ensemble des membres du projet. Elles permettront d'assurer la cohésion de l'équipe, de renforcer la circulation des analyses et des concepts entre disciplines, d'approfondir les travaux mis en commun, de fournir chaque année **une synthèse des résultats d'étape** et de coordonner la suite des travaux.

**Les missions et terrains** : pour le premier chantier de recherche, les entretiens auront lieu à partir du deuxième semestre 2025 et se dérouleront en France ; pour le second chantier, la consultation des archives de la Pénitencerie aura lieu au 1er semestre 2025, et une mission aura lieu aux archives du diocèse au 1er semestre 2025 ou 2026, selon les avancées ; pour le troisième chantier, la récolte de données de justice en droit civil aura lieu en 2024 et en 2025 ; les entretiens avec les lecteurs et lectrices pour les travaux sur les violences sexuelles dans la littérature pourront commencer dès 2024 et avoir lieu jusqu'en 2027. Le coût des missions ponctuelles pour consultation d'archives, imprévisible à ce stade, a fait l'objet d'une estimation.

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

### 3. Publication et valorisation de la recherche

Le **carnet de recherches Hypothèses** dédié au projet sera un espace de publication de l'ensemble des contributions des séminaires et de l'atelier, et sera aussi ouvert aux travaux en cours que les membres du projet souhaiteront publier.

**Un congrès** sera organisé la dernière année du projet (2027). International et sur une durée de 5 jours, il sera ouvert à des intervenant·es extérieur·es.

**Deux des journées d'étude** seront ouvertes aux actrices associatives et judiciaires, ainsi qu'à des enseignant.es du secondaire. Ce sera le cas notamment des journées d'étude qui prendront pour focale la question du consentement dans le droit civil et pénal en France, et l'enseignement des textes littéraires mettant en scène la violence sexuelle.

Nous prévoyons la **publication d'articles à plusieurs mains dans des revues à comité de lecture anglophones et francophones**. On présentera également **un dossier auprès d'une revue francophone à comité de lecture** spécialisée dans les questions de genre et sexualités, qui sera dédié au cadrage théorique et aux études de cas ; il sera élaboré à partir de la deuxième année du projet. Nous nous réservons la possibilité de présenter un second dossier à une autre revue francophone sur les dimensions historiques, en fonction de l'avancée des travaux.

- **Un ouvrage** portera sur la question de la lecture des violences sexuelles dans les textes littéraires. Il comportera aussi une iconographie, de façon à étendre l'analyse aux représentations picturales et cinématographiques des violences et du consentement. Au-delà de son ambition théorique, il aura vocation à fonctionner comme un ouvrage de référence sur les questions relatives à la pédagogie et à l'enseignement de la littérature, notamment auprès des acteurs de l'enseignement primaire et secondaire en France.
- **Trois ouvrages collectifs** organisés autour du langage, de l'histoire, du droit et des questions éducatives relatives au consentement sexuel. Les actes du congrès final seront également publiés à la suite du projet.



<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

## D. Moyens demandés par grand poste de dépense et par partenaire\*

Aide demandée		
Catégorie	Description	Coûts
Frais de personnel	3 post-docs de 18 mois	225 000,00 €
	CDD 3 mois (recueil de données juridiques) 80%	9 483,00 €
Coûts des instruments et du matériel (dont consommables scientifiques)	petits consommables et matériel informatique	2 000,00 €
	Matériel informatique pour les post-doctorant-es	4 000,00 €
prestations de service et droits de propriété intellectuelle	droits de propriété intellectuelle, y compris traductions, open access	20 000,00 €
	Projet pédagogique artistique (BD sur le consentement)	1 000,00 €
Missions	Réunions trimestrielles de l'équipe	7 400,00 €
	Frais de terrain France/étranger pour les trois axes	8 000,00 €
	Congrès final	16 000,00 €
	Séminaire annuel	8 000,00 €
	Trois journées d'étude	18 817,00 €
	<b>Total coûts directs</b>	<b>319 700,00 €</b>
	frais d'environnement (12%)	38 364,00 €
	<b>Total budget laboratoire 1</b>	<b>358 064,00 €</b>

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

## E. Échéancier des tâches

	2024 (avril- décembre)	2025	2026	2027	2028 (janvier -mars)
<b>Tâches scientifiques</b>					
<b>Recherche collaborative</b> construction d'un corpus de cas					
<b>Axe 1</b>					
Violences sexuelles					
Sensibilité érotique					
Le genre du consentement					
<b>Axe 2</b>					
Deux modèles du consentement					
Ethique sexuelle chrétienne					
<b>Axe 3</b>					
Droit et violences sexuelles					
Éducation et consentement					
<b>Séminaires annuels</b>	S.	S.	S.	S.	
<b>Webinaires</b>	W. W.	W.	W. W.	W.	
<b>Personnel</b>					
Post-doc 1					
Post-doc 2					
Post-doc 3					
CDD 3 mois					
<b>Valorisation scientifique</b>					
<b>Carnet hypothèses</b>	<i>comptes rendus des webinaires, des journées d'étude, actualité de la recherche...</i>				
Journée d'étude chantier 1			★		
Journée d'étude chantier 2		★			
Journée d'étude chantier 3				★	
<b>Congrès final</b>					
<b>Elaboration des publications</b>					
Dossier de revue					
Volume Lecture et violences					
Volume Genre du consentement (axe 1)					
Volume Modèles du consentement (axe 2)					
Volumes Droit et éducation sexuelle (axe 3)					
Articles de revues					
Actes du colloque final					

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

## IV. IMPACT ET RETOMBÉES DU PROJET

La stratégie de diffusion et de valorisation des résultats est décrite dans la section précédente.

Le consentement sexuel est au cœur du débat public contemporain, et fait l'objet de nombreuses controverses médiatisées : violences sexuelles avec le mouvement #MeToo et la publication de témoignages de victimes, non-consentement du mineur, sexualité conjugale, éducation sexuelle, mais aussi lecture et interprétation des violences sexuelles dans les mises en scène fictionnelles. Par nos travaux, nous ambitionnons de produire une expertise qui, au-delà de son intérêt scientifique, permettra de fournir des outils mobilisables dans plusieurs domaines : l'éthique appliquée, le droit civil et pénal, l'éducation, et la pédagogie en contexte d'enseignement public.

Premièrement, notre travail contribuera à clarifier certains termes et positions du débat public français, notamment en déconstruisant une représentation médiatique extrêmement diffusée, et qui est aussi portée par certains acteurs des politiques publiques, qui voudrait que la valorisation du consentement en matière érotique relève d'une « importation d'un problème américain », à savoir la contractualisation des relations intimes, qui s'opposerait à une culture proprement française de la galanterie et de la séduction.

Deuxièmement, ce projet est porteur d'enjeux pédagogiques importants, du côté de l'enseignement, et en particulier de celui de la littérature - notamment la littérature jeunesse - auprès d'un public scolaire, ainsi que de l'éducation sexuelle. Notamment, deux des journées d'études prévues permettront de diffuser les résultats auprès des acteurs judiciaires et des associations, et des enseignants du secondaire (nous envisageons pour ce faire un partenariat avec l'Inspection Académique, afin d'intégrer cette journée aux formations offertes aux enseignants). De surcroît, un des ouvrages portera spécifiquement sur la question de la lecture des violences sexuelles dans les textes littéraires, et aura vocation à fonctionner comme un ouvrage de référence sur les questions relatives à la pédagogie et à l'enseignement des violences sexuelles dans la littérature.

Troisièmement, la dimension juridique du projet lui permettra de s'insérer directement dans l'actualité du droit français, au sein des débats sociaux et doctrinaux actuels sur le consentement (évolutions récentes de la loi, des projets législatifs à venir, revendications multiples en faveur d'une évolution du droit, mais aussi évolutions des pratiques des magistrats), et en particulier sur l'opportunité de l'inscription d'une définition du consentement sexuel en droit pénal, en distinguant entre la situation des personnes majeures et mineures. Les récents travaux parlementaires relatifs à la protection des mineures ont en effet révélé la grande confusion qui s'attache à l'appréhension pénale du consentement. Dans ce contexte, nous remettrons en perspective les différentes propositions en présence, au regard notamment de nos obligations conventionnelles européennes ou onusiennes.

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

## BIBLIOGRAPHIE

### Publications citées des membres de l'équipe, y compris de la coordinatrice à l'origine de ce projet.

*Les références des personnes entrées pour la V2 du projet sont indiquées en couleur.*

ABRAMOVICI J.-C. 2012. « Anatomie d'un récit de viol : La Nuit et le moment de Crébillon », dans *Violence du Rococo*, Berchtold J., Martin C., Démoris R. (dir.), Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, p. 285-297.

BOUCHERIE Alexia, 2022b, « Consentir : oui, mais comment ? » in Collectif, *Bienvenue au Wokistan*, Paris, Binge Audio.

BOUCHERIE Alexia, 2022a, « En faveur du bon sexe : l'égalité comme morale du consentement sexuel ? A propos de Manon Garcia, *La conversation des sexes*, Grasset, 2021 », *Dièses*, en ligne.

BOUCHERIE Alexia, 2019b, « Du 'vrai viol' aux 'zones grises' : juger du (non)consentement dans la sexualité contemporaine française », *Archives de philosophie du droit*, tome 61, Paris, Dalloz, p. 375-386

BOUCHERIE Alexia, 2019a, *Troubles dans le consentement. Du désir partagé au viol : ouvrir la boîte noire des relations sexuelles*, Paris, François Bourin / Les Pérégrines

BÜTTGEN P., CHEVALLIER A., COLOMBO A., SFORZINI A. 2021. *Foucault, les Pères, le sexe. Autour des Aveux de la chair*, Éd. de la Sorbonne.

CATALÁ LORENTE, L. 2023. "Libertinaje y construcción de una pedagogía para la igualdad sexual. Aproximaciones al pensamiento de Geneviève Fraisse." *Revista del Grupo CIEG*, 62 <En ligne>

CARAYON L, DUGUÉ & MATTIUSSI J 2017. « Réflexions autour du préjudice sexuel. Analyse de jurisprudence sous l'angle du genre », *Recueil Dalloz*.

CARAYON L. & MATTIUSSI J. 2018. « Le prix du genre », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], Actualités Droits-Libertés.

DROUSSENT L., 2023b, « La philosophie féministe peut-elle sauver l'empowerment ? » Intervention dans le cadre du 3ème Congrès de l'Institut du Genre : Nos future(s). Bouleversements, Utopies, Sciences.

DROUSSENT L. 2022 (non publié) « Une réappropriation féministe des pratiques d'empowerment est-elle possible ? » Intervention lors des 7ème Rencontres des Etudes Africaines en France (Congrès REAF)

DROUSSENT L., 2023a « Amy Allen, une cartographie critique du pouvoir ». Intervention dans le cadre des ateliers *Philosophes aux féminins*.

DROUSSENT L., 2023c, Des formations émancipatrices à destination des femmes, document interne de capitalisation, à destination des membres du collectif *Former pour Transformer*, issu de la rencontre entre les associations Fedina (Inde) et Cenca (Pérou).

DROUSSENT L., 2019 *Estudio situacional de la violencia contra las mujeres en el Cantón Muisne*, Publiasesores Cia. Ltda, Quito, Ecuador. Étude écrite pour l'ONG Care.

DUPAU, D., à paraître, "Peut-on désirer poliment ? La violence voilée chez Marivaux et Crébillon", *Dix-huitième siècle*.

DENIEL-TERNANT M. 2017. *Ecclésiastiques en débauche*, Champ Vallon, p. 177-195.

GARCIA M. 2021. *We Are Not Born Submissive: How Patriarchy Shapes Women's Lives*, Princeton University Press.

GARCIA M., MAZALEIGUE-LABASTE J., MORNINGTON A-D. (dir.) 2023, *Envers et revers du consentement*, Mare et Martin.

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

—

GERMONI, K. (2022a) « *La Fille qu'on appelle* » de Tanguy Viel : « zones grises » et pragmatique de l'emprise », *Fabula / Les colloques*, Lectures sur le fil, URL <http://www.fabula.org/lodel/colloques/index.php?id=8314>

GERMONI, K. (2022b, non publié) « Stylistique et pragmatique de la mécanique de l'emprise dans le roman ultra-contemporain », *La littérature française à l'épreuve du XXI<sup>e</sup> siècle. Romans, récits et narrations numériques (2011-2020)*, (7-9 décembre 2022, Paris, Maison de la Recherche).

GIACINTI M. (2023) "Quand il n'y a pas mort d'hommes." Socio-histoire du féminicide en France (1791-1976). Thèse de science politique, ENS de Lyon.

GIACINTI M. (2024, à paraître), « Intégrer le féminicide dans le droit : vers la prise en compte de l'homicide sexo-spécifique ? L'exemple de la proposition de l'ONU Femmes France de novembre 2019 », dans Decoux Prune, Hélène Duffuler-Vialle et Alexandre Frambéry-Iacobone (éd.), *Sous l'Universel, le genre. Le discours juridique genré*. Éditions Dalloz.

GOUGELMANN S. et VERJUS A. 2016, *Ecrire le mariage en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, PUSE.

LAUGIER S. & LORENZINI D. 2021., *Perlocutoire, normativités et performativités du langage ordinaire*, Mare & Martin.

LAUGIER, S. 2021b, « Variétés de la performance : perlocutoire et forme de vie » dans D. Lorenzini et Sandra Laugier (eds.), *Perlocutoire. Normativités et performativités du langage ordinaire*, Paris, éditions Mare & Martin, 2021, p. 257-278.

LE MAGUERESSE C. 2021. *Les pièges du consentement*, Ixe éditions.

LORENZINI, D., 2020, « From recognition to acknowledgement: rethinking the perlocutionary », Inquiry, < En ligne >, <https://doi.org/10.1080/0020174X.2020.1712231>

GRAND D'ESNON A. 2018a. « Le viol en littérature : perspectives d'enseignement. », *Malaises dans la lecture* <En Ligne>

GRAND D'ESNON A. et MARPEAU A-C. « Les violences sexuelles dans les textes littéraires. Quels enjeux pédagogiques de lecture, quelle posture éthique pour l'enseignant-e ? », *Enseigner la littérature en questionnant les valeurs*, Peter Lang, 2018, p. 93-119.

GRAND D'ESNON A. 2023a. « Interpréter est politique. Le mouvement féministe contre le viol et les oeuvres de fiction », *CONTEXTES* 33, <En ligne> <https://doi.org/10.4000/contextes.11373>

GRAND D'ESNON A. 2023b. « La lectrice-spectatrice d'"Autant en emporte le vent" face à l'érotisation de la violence sexuelle », *Relief* 17(2), <En ligne> <https://doi.org/10.51777/relief18430>

LE MAGUERESSE C. 2012. « Viol et consentement en droit pénal français. Réflexions à partir du droit pénal canadien ». *Archives de politique criminelle* 34 (1), p. 223-40.

LEVELEUX-TEIXEIRA C. 2023, « Résister à l'autorité illégitime. Le point de vue du droit canonique (xii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles) », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2023/3 (Tome 107), p. 423-445.

LIMBADA A. 2023, *La nuit de noces: une histoire de l'intimité conjugale*, La Découverte.

LORENZINI D. 2015 a. "Performative, Passionate, and Parrhesiastic Utterance", *Critical Inquiry*, 41(2), p. 254-268.

LORENZINI D. 2015b. *Éthique et politique de soi : Foucault, Hadot, Cavell et les techniques de l'ordinaire*, Vrin.

LORRAIN L., 2024, "Un féminisme sans sujet : Mill, Taylor, et l'émancipation des femmes", *Philosophie*, vol. 161, n°2.

LORRAIN L., 2022, « Du consentement à la représentation politique : Rousseau critique de Locke ? », in *Locke et Rousseau. Dialogues critiques*, Johanna Lenne-Cornuez et Céline Spector (dir.), Oxford University Studies in the Enlightenment.

MARIGNIER N. 2019, « Les savoirs sur les pratiques langagières féministes et LGBTQI entre académie et militantisme », in Delaloye, L. et Merminod, G. (dir), *La médiation des savoirs sur le langage*, Cahiers de l'ILSL 58, p. 87-107

MARIGNIER N. 2023, « Est-ce un viol ? Catégoriser les violences sexuelles dans les récits ordinaires », *Genre, sexualité, société*, 29, En ligne : [journals.openedition.org/gss/8319](https://journals.openedition.org/gss/8319)

AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

MARPEAU A.-C.(2024), "Raconter l'inceste dans quatre albums de jeunesse francophones : enjeux poétiques et éthiques", *CULTX*, en ligne : <https://cultx-revue.com/article/raconter-linceste-dans-quatre-albums-de-jeunesse-francophones-enjeux-poetiques-et-ethiques>

MARPEAU A.-C. (2018a) « Peut-on lire Emma comme une pros-ti-tuée ? Regard mas-cu-lin et lec-tu-res plu-riel-les de Madame Bovary de Flaubert », *Revue Flaubert*, n°16, 2018 [en ligne].

MARPEAU A.-C. (2018b) « Bel-Ami et les per-son-na-ges fémi-nins : pro-blé-ma-ti-ser le viol dans un cours de fran-çais », carnet de recher-che Hypothèses « Malaises dans la lec-ture », 6 mars 2018.

MATTIUSSI J. 2021, « Le devoir conjugal : de l'obligation de consentir », in Garcia, Mornington, Mazaleigue-Labaste (dir.) 2020, p. 119-141.

MAZALEIGUE-LABASTE J. 2016. « Les limites de l'acceptable. Petites et grandes perversions », *Criminocorpus* [Online] 09/2016

MAZALEIGUE-LABASTE J. 2014. *Les Déséquilibres de l'amour. La genèse du concept de perversion sexuelle de la Révolution française à Freud*, Ithaque.

MAZALEIGUE-LABASTE J. 2019. « Combattre ses désirs : de la lutte contre la délectation morose dans les pratiques chrétiennes aux psychothérapies des "perversions sexuelles" à la fin du XIXe siècle ». [Online]

MAZALEIGUE-LABASTE J. & SIMARD D. 2023, « Le consentement peut-il constituer un critère psychiatrique ? Consentement et psychopathologie des déviances sexuelles », in Garcia, Mornington, Mazaleigue-Labaste (dir.) p. 27-59.

MONDEME, C., 2021, "Why study turn-taking sequences in interspecies interactions?" *Journal of the Theory of Social Behavior* 52(1) <https://doi.org/10.1111/jtsb.12295>

MOUSSION-Esteve, 2023a, "THE DOMESTIC IN THE VIOLENCE. Understanding the Experience of Violence beyond Trauma in Contemporary France", thèse de doctorat en anthropologie soutenue à l'Université de Londres (Birkbeck)

MOUSSION-ESTEVE, Adeline, 2023b, "Le corps de la mère. Tensions entre la catégorie d'action publique 'victime de violences conjugales'" et l'attention maternelle, *Géo-Regards*, 2023/152022 (Vol.9), p. 65-81. URL: <https://libreo.ch/revues/geo-regards/2022/geo-regards-15-2022/le-corps-de-la-mere-tensions-entre-la-categorie-d-action-publique-victime-de-violences-conjugales-et-l-attention-maternelle>

MOUSSION-ESTEVE, Adeline, 2022, Domestic fear beyond traumatic terror: understanding mothers' everyday experiences of recurring fear in the context of domestic violence. *Emotions and Society*, 4(3), p. 341-357. Retrieved Feb 7, 2024, from <https://doi.org/10.1332/263169021X16631506064877>

MOZZICONACCI V. 2014a, « Lire et réécrire l'éducation sexuelle depuis le féminisme », *Transverse* 5, p. 17-27.

MOZZICONACCI, V. 2014b, « Power in Feminist Pedagogies. The Case of Sex Education in France » in *SEW@AESA 2014 Conference: "Reconceptualizing diversity: engaging with histories, theories, practices, and discursive strategies in global contexts"*, American Educational Studies Association; International Association for Intercultural Education (IAIE) Oct 2014, Toronto, Canada. pp.92-99. En ligne : <https://shs.hal.science/halshs-01721903>

MOZZICONACCI V. & THOMÉ C. 2020. « Penser la sexualité pour penser l'éducation à la sexualité. Corps, utilisation du préservatif et conceptions du consentement », in Fleuriel S. et al. (dir.), *Ce qu'incorporer veut dire*, PUS.

MOZZICONACCI, Vanina (2024, non publié), intervention, « Fiction et conscientisation », séminaire *L'éducation par la fiction*, UMR Thalim CNRS, Paris

MOZZICONACCI, Vanina (2021, non publié), intervention, « Propositions pour une didactique féministe de la philosophie. L'exemple de l'étude du concept de consentement », journées d'étude de l'ACIREph, 12-13 novembre 2021, Paris.

MULLER C. 2019. *Au plus près des âmes et des corps. Une histoire intime des catholiques au XIXe siècle*, puf.

PROTAR, S. « Qui menace les enfants ? Construction du risque dans les campagnes de prévention des violences sexuelles sur mineures », *Mouvements*, 2023, vol. 115, no 3, pp. 72-78.



AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

- 
- NIZARD L. 2019. « 'La comédie du viol' dans les romans et nouvelles du second XIXe siècle », *Malaises dans la lecture*, <En Ligne>
- NIZARD L. 2022. « Vanessa Springora et le fossage des mythes de séduction "à la française" », écrit en collaboration avec Angélique Aristondo, *Contemporary French & Francophone Studies*, 26(2).
- NIZARD L. 2023. « Baisers volés dans le roman du second XIXe siècle », *La Revue d'études culturelles*, n°10
- NIZARD L. à par 2024. *Les Voiles du désir féminin (1857-1914)*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- ROMERO M. 2018. « L'inceste et le droit pénal français contemporain : lorsque l'application du droit dans les tribunaux révèle une indicible frontière », *GLAD!*, n°5, en ligne.
- SIMARD D. 2015, « La question du consentement sexuel : entre liberté individuelle et dignité humaine », *Sexologies* 24 (3).
- SIMARD D. 2019, *La santé sexuelle. Genèse et usages d'un concept*, thèse de doctorat en philosophie, Université Paris-Est Créteil.
- TATOUEIX L. 2021, "Prouver l'avortement et l'infanticide ? Les cadavres de fœtus examinés par les experts médicaux (Paris, fin xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)", *Histoire, médecine et santé*, n°18, p. 97-111.
- TROVATO, N., 2023, "Échecs et réussites discursives du mouvement #MeToo", *Revue GLAD!*, 14 < En ligne >, <https://journals.openedition.org/glad/6449>
- VERJUS Anne, 2002. *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Belin.
- VERJUS Anne, 2010. *Le bon mari : une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Fayard.
- VERJUS Anne, 2017. "Historiciser les catégories d'analyse : le cas du genre à l'époque de la Révolution. De l'histoire sociale comme histoire sociologique des idées", dans Gaboriaux Chloé et Skornicki Arnault, *Vers une histoire sociale des idées politiques*, Presses du Septentrion.
- WALIN M. 2021, « Lack of clarity» and « false premises ». Partnership and translations in impotence-related queries for marriage annulment in 19th-century Spain", in Levinson S. et Giami A., *Histories of Sexology: between science and politics*, Palgrave MacMillan.

## Autres textes cités

- ALFIERI F. 2010. *Nella camera degli sposi: Tomás Sánchez, il matrimonio, la sessualità (secoli XVI-XVII)*, Il Mulino.
- AMBROISE B. 2016. « Efficacité du discours et rapports de force », in Ambroise B., Geay B., *Langage et politique*, PUS, p. 195-212.
- AMBROISE B. 2018. *De l'action du discours : le concept de speech act au prisme de ses histoires*, London, ISTE Editions.
- AUSTIN J.L. 1975. *How to Do Things with Words*, New edition, Oxford University Press.
- BALADIER C. 1999. *Erôs au Moyen Age : Amour, désir et délectation morose*, Cerf.
- BARDSLEY S. 2007. *Women's Roles in the Middle Ages*, Westport.
- BAUER N. 2015. *How to Do Things with Pornography*, Harvard University Press.
- BERARD J. & SALLEE N. 2015. « Les âges du consentement. Militantisme gai et sexualité des mineurs en France et au Québec (1970-1980) ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire* 42, p. 99-124.
- BERGSTRÖM M. 2019. *Les nouvelles lois de l'amour*, La Découverte.
- BIAGOLI-BILOUS N., GELAS N., IGLESIAS RECUERO S., KERBRAT-ORECCHIONI K., 2015, *La déclaration d'amour*, Rimini, Guaraldi.
- BOEHRINGER S. 2007. *L'Homosexualité féminine dans l'Antiquité grecque et romaine*, Les Belles Lettres.
- BOQUET D. et NAGY P. 2011. « Une histoire des émotions incarnées », *Médiévales. Langues, Textes, Histoire* 61, p. 5-24.
- BOQUET D., et NAGY P. 2015. *Sensible Moyen Âge. Une histoire des émotions dans l'Occident médiéval*, Le Seuil.

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

- 
- BOZON M. 1999. « Les significations sociales des actes sexuels », *Actes de la recherche en sciences sociale* 128 (1), 1999, p. 3-23.
- BOZON M. 2016, *Pratique de l'amour. Le plaisir et l'inquiétude*, Payot.
- BOUSSAGUET L. 2009. « Les « faiseuses » d'agenda ». *Revue française de science politique*, 59(2), p. 221-46.
- BRADDICK M.J. 2009. « Introduction: The Politics of Gesture », *Past & Present* 203, Supplement 4, p. 9-35.
- BRANDOM R. 1998. *Making It Explicit – Reasoning, Representing & Discursive Commitment*, Harvard University Press
- BROOKE C. 1989. *The Medieval Idea of Marriage*, Oxford University Press.
- BROWN E., DEBAUCHE A., HAMEL C., MAZUY M., 2020, *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Ined éditions.
- BRUNDAGE J. 1990. *Law, sex and Christian Society in medieval Europe*, University of Chicago Press.
- BURGUIERE A. 2011. *Le mariage et l'amour en France : de la Renaissance à la Révolution*, Le Seuil.
- BURGUIERE A. et LEBRUN F. 2005. *La famille en Occident du XVIe au XVIIIe siècle : le prêtre, le prince et la famille*, Éditions Complexe.
- BUSSEL R.K. 2008. « Beyond Yes or No: Consent as Sexual Process », in FRIEDMAN. J et J. VALENTI. (dir.), *Yes means Yes!*, Seal Press.
- CAMERON D. et KULICK D. 2003. *Language and Sexuality*, Cambridge University Press.
- CARLIN C. 2009. « François de Sales et le discours sur le mariage des corps au XVIIe siècle », in Dion L. et Chervet C. *et al*, 2009 <En ligne >.
- CASTEL P.-H. 2016. « La fabrique de l'amour au grand Siècle. Sur *La Princesse de Clèves*, Norbert Elias et la culture de l'intériorité » <En Ligne>
- CASTELLANO J. L. et DEDIEU J. P. 1998. *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, CNRS éditions.
- CAVELL S. 2005. « Passionate and Performative Utterance », in *Philosophy The Day After Tomorrow*, Harvard University Press, p. 155-191.
- CHAPERON S. 2007. *Les Origines de la Sexologie (1850-1900)*, Payot.
- CHAPERON S. 2010. « Sexologie et féminisme au début du XXe siècle », *Champ psy* 58 (2), 67-81.
- CORBIN A. 2014. *L'Harmonie des plaisirs*, Perrin.
- DAUMAS M. 2004a. *Le Mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Armand Colin.
- DAUMAS M. 2004b, « La sexualité dans les traités sur le mariage en France, XVIe-XVIIe s. », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 51 (1), p. 7-35
- DELL'AQUILA M. 2023. « Crime ou coutume ? Ou une analyse du mariage forcé. » in Garcia, Mornington, Mazaleigue-Labaste (dir.)
- DE LUCA BARRUSSE V. & LE DEN M. (dir.) 2016. *Les politiques de l'éducation à la sexualité en France : avancées et résistances*, L'Harmattan
- DELAGE P. 2016. « Après l'année zéro. Histoire croisée de la lutte contre le viol en France et aux États-Unis ». *Critique internationale* 70 (1), p. 21-35.
- DELGADO R. & STEFANCIC J. 1993. "Critical Race Theory: An Annotated Bibliography", *Virginia Law Review* 79 (2), p.461-516.
- DESCOMBES V. 1995. *La denrée mentale*, Minuit ; 1996. *Les institutions du sens*, Minuit.
- DION L., CHERVET C. *et al*. 2009. *Mariage des corps, Mariage des esprits dans la littérature française de la Renaissance à l'Âge classique* <En Ligne>
- DONNAN H. & MAGOWAN F. 2010. *The anthropology of sex*, Berg.
- DOVER K. 1980. *Homosexualité grecque*, Pensée sauvage.
- DUBOIS F.-R. 2018. « Violence sexuelle, lecture littérale & politique de la critique littéraire ». *Acta Fabula* 20 (4)
- DUMONS B. 2017. « L'invention de la préparation au mariage dans l'Église catholique en France (1930-1960) ». *Annales de démographie historique* 134 (2), p. 173-192.

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

- 
- DUMONT L. 1983/1991. *Essais sur l'individualisme*, Le Seuil.
- DUNCOMBE J. & MARSDEN D., 1996, « Whose Orgasm is this Anyway? "Sex Work" in Long-term Heterosexual Couple Relationship », in WEEKS J., HOLLAND J. (dirs.), *Sexual Cultures. Communities, Values and Intimacy*, MacMillan, p. 220-238.
- DURANTI A. 2015. *The Anthropology of Intentions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- EHRlich S. 2001. *Representing rape: Language and sexual consent*, Routledge.
- ELIAS N. 1998. *La Société des individus*, Pocket ; 2003. *La civilisation des moeurs et La Dynamique de l'occident*, Pocket ; 2021. *Moyen-Âge et procès de civilisation*, Éditions de l'EHESS.
- ELSTER J. 1986, *Le Laboureur et ses enfants : deux essais sur les limites de la rationalité*, Minuit.
- EVANS R. 2014. *A Cultural History of Sexuality in the Middle Ages*, Bloomsbury Academic.
- FABRE-MAGNAN M. 2018. *L'institution de la liberté*, PUF.
- FASSIN É. 2012. « Au-delà du consentement : pour une théorie féministe de la séduction ». *Raisons politiques* 46 (2)
- FASSIN D. & RECHTMAN R. 2016. *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*. Flammarion.
- FOUCAULT M. 1976, *Histoire de la sexualité 1. La volonté de savoir*, Gallimard ; 1984. *Histoire de la sexualité 2 : L'usage des plaisirs*, Gallimard, 2018. *Histoire de la sexualité, IV : Les aveux de la chair*, Gallimard.
- FEINBERG J. 1986. *Harm to Self*, Oxford University Press
- FRAISSE G. 2007. *Du consentement*. Le Seuil
- FRIEDMAN J. & VALENTI J. 2008. *Yes means yes! Visions of female sexual power & a world without rape*, Seal Press.
- FRITH H. & KITZINGER 1999. "Just Say No? The Use of Conversation Analysis in Developing a Feminist Perspective on Sexual Refusal" *Discourse & Society* 10 (3) 293–316.
- GAGNON J. 2008. *Les scripts de la sexualité : Essais sur les origines culturelles du désir*, Payot.
- GAGNON J. & SIMON W. 2005. *Sexual Conduct*, 2nd edition, Routledge.
- GARDEY D. & VUILLE M. 2018. *Les Sciences du désir. La sexualité féminine de la psychanalyse aux neurosciences*, Lormont.
- GARNOT B. 2000 (dir.). *Les Victimes, les oubliées de l'histoire*, Pur.
- GAY J.-P. 2020. « Sexualité et régime de normativité à l'âge confessionnel. Jalons et hypothèses pour une histoire de la focalisation religieuse sur la sexualité en catholicisme », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 147, p. 33–52.
- GEERTZ C. 1973/1998. « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête. Archives de la revue Enquête* 6
- GIAMI A. 2015. « Between DSM and ICD: Paraphilias and the Transformation of Sexual Norms », *Archives of Sexual Behavior* 44 (5), p. 1127–1138
- GLOYN E. 2013. « Reading Rape in Ovid's Metamorphoses: A Test-Case Lesson », *Classical World* 106 (4), p. 676–681.
- GOFFMAN E. 1981, *Forms of Talk*, Penn Press.
- GUILLEMAIN H. 2006. *Diriger les consciences, guérir les âmes. Une histoire comparée des pratiques thérapeutiques et religieuses (1830–1939)*, La Découverte.
- GULLEY A. 2018. *Teaching Rape in the Medieval Literature Classroom: Approaches to Difficult Texts*, Arc Humanities Press.
- HALLEY J. 2016. « The Move to Affirmative Consent », *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 42 (1), p. 257–279.
- HALPERIN D. 1990/2000. *Cent ans d'homosexualité*, EPEL.
- HANKS W. 1996. *Language and Communicative Practices*, Boulder, Westview Press.
- HOCHSCHILD, A. R. 2017. *Le prix des sentiments*, La Découverte.
- HONG Y. 2013. « Teaching Rape Texts in Classical Literature », *Classical World* 106 (4), p. 669–675.
- HORNSBY J. & LANGTON R. 1998. « Free Speech and Illocution », *Legal Theory* 4 (1), p. 21–37.

AAPG 2021	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

- HOUBRE G. 1997. *La discipline de l'amour. L'éducation sentimentale des filles et des garçons à l'âge du romantisme*, Plon.
- HURD H.M. 1996. « The Moral Magic of Consent », *Legal Theory* 2 (2), p. 121-146.
- HUNT L. A. 1995. *Le roman familial de la Révolution française*, A. Michel.
- KORTHALS ALTES L., *Ethos and narrative interpretation: the negotiation of values in fiction*, University of Nebraska Press, 2014
- KLEINIG J. 2010. « The nature of consent », *The Ethics of Consent: Theory and Practice*, p. 3-24.
- LANDER E. 2000. *La colonialidad del saber: eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas Latinoamericanas*, CLACSO.
- LANGTON R. 2009. *Sexual Solipsism*, Oxford, Oxford University Press.
- LENSKYJ H. 1990. "Beyond Plumbing and Prevention: feminist approaches to sex education.", *Gender and Education*, 2(2), p. 217-230.
- LETT D., STEINBERG S. & VIRGILI F. 2020. « Abuser / forcer / violer », dossier de revue, *Clio. Femmes, Genre, Histoire* 52.
- LOTTERIE F. 2018, « Un 'sexisme intelligent' ? Études de genre et usages de Rousseau », *Francofonia* 74, p. 55-69.
- MADERO M. 2015. *La loi de la chair : Le droit au corps du conjoint dans l'oeuvre des canonistes (XIIe-XVe siècle)*, Éditions de la Sorbonne.
- MATHIEU N.-C. 1991, « Quand céder n'est pas consentir. », in *L'anatomie politique, catégorisations et idéologies du sexe*, Éditions Côté-femmes.
- MAUSS M. 1936/2002. *Les techniques du corps*, Classiques des sciences sociales.
- MERLIN-KAJMAN, H. 2020. *La littérature à l'heure de #MeToo*, Ithaque.
- MILL C. W. 1990. *De la liberté*, Gallimard.
- MINVIELLE S. 2010, *La famille en France à l'époque moderne*, Armand Colin.
- METZLER I. 2016. *Fools and idiots? Intellectual disability in the Middle Ages*, Manchester University Press.
- MORAN R. 2018, *The Exchange of Words*, Oxford University Press.
- MORNINGTON A.D. 2021, « Peut-on consentir à tout ? L'Allemagne face à un cas de cannibalisme consenti », in Garcia, Mornington, Mazaleigue-Labaste (dir.) 2021, p. 61-78.
- OKIN S. 1989/2008. *Justice, genre et famille*, Flammarion
- NAGEL T. 2012. "Sexual Perversion", in *Mortal Questions*, Cambridge University Press.
- NOZICK R. 2013. *Anarchy, State, and Utopia*, Basic Books.
- OGIEN R. 2007. *L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes*, Gallimard.
- PATEMAN C. 1980. « Women and Consent », *Political Theory* 8 (2), p. 149-168
- PATEMAN C. 2010. *Le contrat sexuel*, Paris, La Découverte.
- PATEMAN C. & MILLS C.W. 2007. *Contract and Domination*, Polity.
- PIEMONTE J. L. et al. 2020. « Is consent sexy? Comparing evaluations of written erotica based on verbal sexual consent », *Psychology & Sexuality*, 11(4), p. 270-292.
- PHILIP M. 2020. « 'Une action dont on rougit mesme dans les solitudes les plus secrètes' » : enquête sur les violences sexuelles conjugales (Paris, XVIIe-XVIIIe s.) », 93-117
- REDDY W.M. 2001. *The Navigation of Feeling: A Framework for the History of Emotions*, Cambridge University Press.
- REDDY W.M. 2012. *The Making of Romantic Love. Longing and Sexuality in Europe, South Asia and Japan 900-1200 CE*, University of Chicago Press.
- ROELEN S. 2019, « Explicite et consentement. Critique individualiste de la séduction à l'usage des éducateurs soucieux des questions de genre », *Éthique en éducation et en formation : Les Dossiers du GREE*, 2019, 7, p. 44 et ss.
- ROMAN D. 2017. « Les violences obstétricales, une question politique aux enjeux juridiques », *RDSS* 2017, p. 867
- RUBIN G.S., 2011. *Deviations: A Gayle Rubin Reader*, Duke University Press.

<b>AAPG 2021</b>	ConSent		JCJC dérogatoire
Coordonné par	Anne Verjus	Durée 48 mois	
CE27 Culture, créations, patrimoine			

–

SIELKE S. 2002. *Reading rape: the rhetoric of sexual violence in American literature and culture, 1790-1990*, Princeton University Press.

SINGY, Patrick. *L'usage du sexe : Lettres du Dr Tissot, auteur de L'Onanisme*, Éditions BHMS, 2014.

SLAVIERO M. 2019, « 'Vous vouliez bien attendre que j'eusse dit oui, avant d'être sûr de mon consentement'. Sur un viol dans *Les Liaisons dangereuses* : analyse critique et enjeux méthodologiques », *Malaises dans la lecture* <En Ligne>

STEINBERG S. (dir.), 2018, *Une histoire des sexualités*, PUF.

SOHN A.-M. 1996. *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIXe-XXe siècles)*, Publications de la Sorbonne.

SOHN A.-M. 1996. *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, Aubier.

TABET P. 2004. *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, L'Harmattan.

THERY I. 2002. « Les trois révolutions du consentement. Pour une approche socio-anthropologique de la sexualité », *Actes du 23e colloque français de criminologie*, Dalloz, p. 29-51.

THOME C. 2019. *La sexualité aux temps de la contraception. Genre, désir et plaisir dans les rapports hétérosexuels (France, années 1960 - années 2010)*, thèse de doctorat en sociologie, EHESS.

TRACHMAN M. 2018. « L'ordinaire de la violence. Un cas d'atteinte sexuelle sur mineure en milieu artistique », *Travail, genre et sociétés* 40 (2).

VEYNE P. 2016. *Sexe et pouvoir à Rome*, Tallandier.

VIGARELLO G. 1998/2000. *Histoire du viol du XVIe au XXe siècle*, Le Seuil.

VÖRÖS F. (dir.) 2015. *Cultures pornographiques. Anthologie des porn studies*, Éditions Amsterdam.

WALCH A. 2002. *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français : XVIe-XXe siècle*, Le Cerf.

WERTHEIMER A. 2003. *Consent to Sexual Relations*, Cambridge University Press.

WESTEN P. 2017. *The Logic of Consent. The Diversity and Deceptiveness of Consent as a Defense to Criminal Conduct*, Routledge.

WIESNER-HANKS M. 2010. *Christianity and Sexuality in the Early Modern World: Regulating Desire, Reforming Practice*. 2nd edition, Routledge.

WORLD HEALTH ORGANISATION 2006, *Defining Sexual Health. Report of a technical consultation on sexual health 28-31 January 2002*, WHO